

# Gestion de l'état d'urgence sanitaire au Maroc

Gouvernance sécuritaire et droits humains

## Partie II

### Phase de post-confinement

10 juin 10 décembre 2020

**Rapport**



# Gestion de l'état d'urgence sanitaire au Maroc

Gouvernance sécuritaire et droits humains

## Partie II

### Phase de post-confinement

10 juin 10 décembre 2020

## Rapport

### Centre d'Études en Droits Humains et Démocratie (CEDHD):

Organisation non gouvernementale œuvrant pour la promotion des droits humains et de la démocratie à travers les études, la formation, le débat et le plaidoyer / Maroc.

### Le Centre pour la gouvernance du Secteur de la Sécurité Genève (DCAF) :

Organisation internationale sui generis spécialisée dans le domaine de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité (RSS) / Suisse.

### L'équipe ayant contribué à la réalisation du rapport :

- EL Habib BELKOUCH, expert en droits humains
- Driss BELMAHI, Professeur de droit
- Omar BATTAS, Professeur de médecine
- Mohamed BELLOUT, Conseiller auprès du CEDHD
- Cécile LAGOUTTE, Manager de programmes Maroc, DCAF

**Rapport : Gestion de l'état d'urgence sanitaire au Maroc -  
Gouvernance sécuritaire et droits humains  
Partie II : Phase de post-confinement**

Mars : 2021

Dépôt légal : 2021MO0980

ISBN : 978-9920-9055-2-7

Impression : Imprimerie Bidaoui

# Table de matière

|  |    |
|--|----|
| <b>Préambule</b> .....   | 9  |
| <b>I. Gestion politique de la phase post-confinement</b> .....   | 13 |
| <b>Synthèse générale relative aux mesures accompagnant l'allègement des restrictions liées au confinement</b> .....                | 15 |
| <b>I- La caractéristique la plus importante ayant marqué la phase d'allègement des restrictions relatives au confinement</b> ..... | 17 |
| 1. Contribution aux essais cliniques du vaccin anti-covid-19 .....   | 17 |
| 2. Procédures accompagnant la fête du sacrifice Aid al Adha.....   | 20 |
| <b>II. La gestion normative de la phase de déconfinement sanitaire</b> .....   | 24 |
| 1. Amendement au décret-loi relatif à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire .....   | 24 |
| 2. Mesures à caractère social.....   | 26 |
| 3. Décrets relatifs à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire.   | 26 |
| <b>III. Décisions visant à atténuer les effets négatifs de la persistance de la pandémie</b> .....                                 | 28 |
| 1. Mesures pour réduire les restrictions du confinement.....   | 28 |

|   |    |
|---|----|
| 2. Décisions prises par le Comité de Veille Economique (CVE)...   | 30 |
| 3. Procédures liées à la gestion des collectivités territoriales.....                                       | 32 |
| 4. Appui aux finances publiques pour répondre aux exigences de l'atténuation des effets de la pandémie..... | 33 |
| 5. Lutte contre certaines spéculations .....  | 34 |

## **II. Lecture des mesures sanitaires prises au Maroc en période post-confinement..... 35**

|  |    |
|--|----|
| 1. Une sortie de confinement différenciée par région .....       | 37 |
| 2. Les stratégies de limitation de la propagation du virus ..... | 38 |
| 3. Perspectives d'évolution au Maroc à brève échéance .....      | 41 |

## **III. Enquêtes, études et rapports..... 43**

### **Le Haut - commissariat au Plan (HCP) ..... 45**

#### **Enquête sur l'impact de Covid-19 sur la situation socioéconomique et psychologique des réfugiés au Maroc..... 45**

|   |    |
|---|----|
| Rapports sociaux dans le contexte de la pandémie Covid-19 - 2ème panel..... | 46 |
|---|----|

|   |    |
|---|----|
| Reprise d'activité des entreprises suite à la levée du confinement..... | 47 |
|---|----|

### **Le Haut-Commissariat au Plan, le Système des Nations Unies pour le Développement et la Banque Mondiale.... 48**

|  |    |
|--|----|
| Note stratégique : Impact social et économique de la crise du covid-19 au Maroc..... | 48 |
|--|----|

### **HCP - UNICEF ..... 51**

|  |    |
|--|----|
| Impact du Coronavirus sur la situation des enfants ..... | 51 |
|--|----|

## **Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ..52**

Les impacts sanitaires, économiques et sociaux de la pandémie de la Covid-19 et leviers d'actions envisageables ..... 52

## **Policy Center for the New South ..... 53**

L'Etat au Révélateur de la COVID-19..... 53

Le ciblage des pauvres et des vulnérables au Maroc : Quelles leçons pour l'après-Covid-19..... 54

L'autonomisation économique des femmes marocaines au temps de la Covid-19 et d'avant: comprendre pour agir ..... 55

COVID-19 et santé mentale : Les incidences du confinement sur la santé mentale..... 56

Effet coupe du monde : une nouvelle piste de réflexion à la quête d'une stratégie de déconfinement efficace ..... 57

## **Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales - Ain Chock - ÈRÈCA..... 58**

Crise sanitaire et répercussions économiques et sociales au Maroc..... 58

## **Banque mondiale..... 59**

Rapport de suivi de la situation économique du Maroc - Perspectives économiques et impact de la crise de COVID-19 .. 59

## **Oxford Business Group.....60**

Morocco Covid-19 Response Report (CRR).....60

## **Organisations de la société civile (OSC) - ONU Femmes Maroc .....61**

Violences faites aux femmes et aux filles en temps de crise - «l'expérience du confinement au Maroc»..... 61

|   |           |
|---|-----------|
| <b>IV. Les principales décisions prises et études réalisées pendant la période post confinement.....</b>          | <b>63</b> |
| <b>Cabinet Royal .....</b>  | <b>65</b> |
| <b>Décrets.....</b>   | <b>65</b> |
| <b>Départements ministériels .....</b>  | <b>68</b> |
| Ministère de la santé.....  | 68        |
| Ministère de l'Intérieur .....  | 71        |
| Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration .....                                  | 71        |
| Ministère de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique.....                                    | 72        |
| Ministère de l'éducation .....  | 75        |
| <b>Rapports, Etudes, Enquêtes.....</b>  | <b>77</b> |
| Haut - commissariat au Plan (HCP).....  | 77        |
| Haut-Commissariat au Plan (HCP) ; - Le Système des Nations Unies au Maroc (SNUD) ; - La Banque mondiale (BM)..... | 80        |
| HCP - UNICEF .....  | 81        |
| Le Conseil économique, social et environnemental (CESE).....  | 81        |
| Caisse de Dépôt de Gestion CDG .....  | 82        |
| CGEM .....  | 82        |
| Policy Center for the New South - OCP.....  | 83        |
| Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales - Aïn Chock- .....                                       | 85        |
| Groupe de la Banque Mondiale.....   | 86        |



|   |    |
|---|----|
| Oxford business group.....                            | 86 |
| Organisations de la société civile (OSC) - ONU Femmes |    |
| Maroc .....   | 87 |





## Préambule

La gestion de la pandémie COVID-19 met à l'épreuve les gouvernements à travers le monde. A ce titre, la phase de post-confinement leur a posé un nouveau défi, tant en termes pratiques de gestion des étapes afférentes, qu'en matière de moyens nécessaires pour retrouver une vie quasi normale, et protéger les systèmes économiques et de production des risques d'effondrement, et ce, au moment même où la menace du retour et de la propagation de la pandémie demeurait persistante.

Le Maroc n'a pas été épargné. En effet, la gestion de la crise initiale - mesures d'anticipation, dès l'émergence de l'épidémie dans le pays<sup>1</sup>, mesures draconiennes prises pour faire face à la pandémie, forte implication tant des institutions que des citoyens dans cette bataille - avait été saluée par divers observateurs nationaux et internationaux. Cependant, le déconfinement progressif, intervenu dans une conjoncture spécifique, a été plus difficile. Les mesures relatives à la gestion de la fête de l'Aïd al-Adha et à l'autorisation des déplacements interrégionaux des personnes et du transport du bétail destiné au sacrifice, ont contribué à une plus grande propagation de la pandémie, d'autant plus que la reprise d'activité des unités de production ne s'était pas accompagnée d'un contrôle strict des conditions de travail durant la période de confinement, entraînant l'émergence de plusieurs clusters et avait conduit à la fermeture des usines, à l'isolation de quartiers et, parfois de villes et destinations entières, ainsi que l'interdiction d'accès aux plages.

---

1. Voir le rapport intitulé «Gestion de l'état d'urgence sanitaire au Maroc: gouvernance de la sécurité et droits de l'homme», publication du Centre d'Etudes en Droits Humains et Démocratie et du Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité, Juin 2020.

Si les indicateurs d'une augmentation significative du nombre de nouveaux cas et de décès devenaient plus préoccupants tout au long de l'automne, une certaine stabilité des chiffres s'amorçait au mois de décembre. Selon certains observateurs, cependant, cette baisse était davantage causée par la diminution du nombre de tests de dépistage, passé plus de vingt mille (20 000) tests par jour à moins de huit (8) mille tests<sup>2</sup> au début de 2021. Il ne fait aucun doute qu'il serait nécessaire d'augmenter le nombre de tests de dépistage pour mieux déterminer les mesures nécessaires pour enrayer la propagation de l'épidémie.

A cet égard, la politique gouvernementale semblait durant cette phase empreinte d'hésitation, alors que la communication avec les citoyens, malgré les discours officiels à caractère général de certains ministres, apparaissait faible. Il n'a pas été jugé utile d'impliquer des personnalités scientifiques et civiles ou des experts et autres acteurs spécialisés dans divers domaines dans la stratégie de communication et l'animation de programmes et émissions de dialogue et de débat pouvant répondre aux préoccupations et questions des citoyens, dont l'adhésion et l'engagement semblaient s'affaiblir, et dont la confiance semblait relativement moins acquise.

La réponse a été surtout d'ordre sécuritaire, via de campagnes d'arrestation des contrevenants à l'état d'urgence sanitaire et la présentation d'un certain nombre de personnes devant la justice. Ainsi, du 25 juillet au 23 octobre 2020, plus de 620 000 personnes ont-elles été interpellées par les forces de l'ordre.

On a enregistré, en effet, 967 violations des dispositions exceptionnelles visant à endiguer la propagation de l'épidémie de Covid-19, ce qui s'est soldé par l'engagement de l'instruction judiciaire contre 196 972 personnes, sans parler de la saisie de 408 705 fausses bavettes médicales non conformes, et l'arrestation de 284 personnes suspectées de les avoir fabriquées, préparées ou mis sur le

---

2. Voir le bulletin quotidien du Ministère de la Santé relatif à l'évolution du Covid-19 dans notre pays sur le portail du Ministère.

marché. A noter également la saisie de 1383 litres de gel désinfectant préparé à base de produits chimiques présumés nocifs pour la santé publique. A cet égard, 28 personnes soupçonnées d'être impliquées dans la commercialisation de ces produits ont été arrêtées<sup>3</sup>.

D'autre part, les répercussions du confinement sur un certain nombre de catégories vulnérables ne se sont pas fait attendre. Un certain nombre d'organisations internationales ou non gouvernementales, et des instances officielles avaient mis en évidence les risques concernant la violence à l'égard des femmes, la situation des enfants, l'éducation à distance et les migrants.

Dans ce contexte, l'Etat marocain a pris de nouvelles mesures proactives dans cette bataille, en concluant, suivant les Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, des accords avec un certain nombre de laboratoires et de pays afin d'obtenir le vaccin à produire et même en participant, par des volontaires marocains, aux essais cliniques.

Par ailleurs, les instances gouvernementales concernées (Ministères de la Santé et de l'Intérieur, Collectivités territoriales...) ont mené, dans différentes régions, des exercices collectifs de simulation des campagnes de vaccination prévues. Ces mesures ont eu un impact positif chez de larges pans de la population qui entrevoient enfin le bout du tunnel, mais n'ont pas été accompagnées d'une communication efficace et mobilisatrice, ce qui en a limité l'impact sur l'état psychologique des citoyens, d'autant plus qu'ils suivaient les mesures pratiques prises par un bon nombre de pays à travers le monde.

Néanmoins, il convient de noter que la vision stratégique et l'engagement précoce pour l'acquisition du vaccin et la préparation des modes et plans d'intervention pour vacciner les divers groupes de la population a été précurseur, et a prouvé ultérieurement son efficacité, en donnant des résultats très concluants. L'expérience du

---

3. *Rapport annuel (2020) de la Direction Générale de la Sûreté Nationale publié le 24 décembre 2020 par Hesperess, (En ligne) <https://www.hesperess.com>*

Maroc a ainsi été citée parmi les plus réussies, y compris au niveau international<sup>4</sup>.

Dans l'intervalle entre le déconfinement progressif et la fin de l'année, un éventail d'études et recherches, portant sur l'évaluation de certains aspects de la situation, ont été publiées. Compte tenu de l'intérêt que les citoyens, les politiciens, les parlementaires, les médias et bien d'autres acteurs, y compris ceux de la société civile, accordent à ce sujet, le Centre d'Etudes en Droits Humains et Démocratie et le Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité ont décidé de préparer cette note complémentaire au rapport en juillet 2020, afin de fournir des éléments d'information complémentaires, utiles à toute personne cherchant à connaître ces nouvelles étapes ainsi que les mesures y afférentes ou interroger les politiques publiques sur cette question, dresser un inventaire des lois et procédures, et énumérer les études publiées susceptibles d'être utiles aux décideurs, aux parlementaires, aux chercheurs et à toute personne intéressée par cette thématique.

Nous espérons avoir réussi dans la préparation de ce travail complémentaire au rapport intitulé : «Gestion de l'état d'urgence sanitaire au Maroc : gouvernance de la sécurité et droits de l'homme», publié en juin 2020 par le Centre d'Etudes en Droits Humains et Démocratie et le Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité.

### **Cécile LAGOUTTE**

Manager de programmes Maroc  
Le Centre pour la gouvernance  
du secteur de la sécurité

### **El Habib BELKOUCH**

Président  
Centre d'Etudes en Droits  
Humains et Démocratie

---

4. ( Le suivi peut être fait via le site et les communiqués du Ministère de la Santé, vue que son évaluation ne fait partie de la période couverte par ce rapport additif).

# I. Gestion politique de la phase post-confinement





## Synthèse générale relative aux mesures accompagnant l'allègement des restrictions liées au confinement

À partir du 9 juin, le gouvernement a approuvé des dispositions d'assouplissement des restrictions liées aux mesures du confinement, entamant ainsi une nouvelle phase de gestion de l'état d'urgence sanitaire. Au cours de cette période, la situation épidémiologique connaîtra cependant une détérioration significative par rapport à la période allant du 02 mars à fin juillet 2020 (c'est-à-dire jusqu'à la période coïncidant avec la fête du sacrifice Aïd al-Adha), mettant les autorités publiques devant un dilemme encore persistant en décembre, entre le risque d'un effondrement du système de santé d'une part, et la difficulté de décréter un nouveau confinement total, similaire au précédent.

Cette situation critique n'est pas l'apanage du Maroc. Elle est vécue par tous les pays qui ont connu une deuxième vague de la Covid-19, et ce, pour la simple raison qu'il est difficile de prédire l'évolution de cette épidémie, et que l'unique solution identifiée pour juguler sa propagation réside dans les mesures préventives, en particulier la réduction des mouvements des personnes. C'est ce à quoi nos voisins méditerranéens ont eu recours, en dépit de la sévérité d'une telle mesure, à tous les niveaux. En effet, on est revenu à un confinement total en France, et des régions entières en Espagne ont été fermées, notamment la région de Madrid et de la Catalogne... De telles mesures suscitent des controverses médiatiques et des protestations dans tous les secteurs sans exception. Cependant, cela n'a pas découragé les autorités publiques d'imposer de nouveau le confinement, en raison de l'intérêt qu'il présente pour la société en général.

Avant de passer en revue les différentes décisions et mesures qui ont été prises depuis le 9 juin en vue de freiner la propagation de la pandémie de la Covid-19, nous aimerions faire deux remarques quant à la gestion des deux phases de gestion de l'état d'urgence sanitaire:

- ▶ La première, tel qu'il ressort de notre étude initiale<sup>5</sup>, s'est caractérisée par les mesures d'anticipation prises par les autorités publiques, saluées d'ailleurs partout dans le monde, et par la confiance des citoyens en général vis-à-vis de ces mesures, l'engagement collectif à respecter les règles de confinement et l'appréciation des interventions des institutions médicales et de sécurité, ainsi que celles des agents de l'autorité;
- ▶ la seconde se caractérise essentiellement, quant à elle, par la baisse du degré de confiance et une faible adhésion aux mesures de lutte contre l'épidémie, et est marquée, dans le même temps, par l'inquiétude croissante à l'égard de ses effets (perte de source de revenus, déséquilibre dont pâtit le système sanitaire...), aggravé par l'absence d'une stratégie de communication convaincante qui aurait pu à la fois répondre aux spécificités de cette phase et contribuer à préserver un niveau d'engagement plus élevé chez les citoyens. L'absence totale d'institutions de médiation sociale est également à souligner.

Sur la base de ce qui précède, nous traiterons les caractéristiques de cette phase à travers les quatre axes suivants:

I- la caractéristique la plus importante de la politique d'allègement des restrictions relatives au confinement;

II- la gestion normative de cette phase;

III- les décisions visant à atténuer les effets négatifs de la persistance de la pandémie.

---

5. Publication conjointe du Centre des Droits Humains et Démocratie et le Centre pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité de Genève : « Gestion de l'état d'urgence sanitaire au Maroc : gouvernance sécuritaire et droits de l'homme », Coll. Etudes, Juillet 2020.

## I- La caractéristique la plus importante ayant marqué la phase d'allègement des restrictions relatives au confinement

Les autorités publiques, comme nous le verrons plus loin, ont continué à prendre une pléiade de décisions et mesures pour tenter de juguler la propagation de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) ou de trouver des solutions à ses répercussions sanitaires, économiques et sociales. Cependant, nous nous focaliserons ici sur deux mesures, l'une positive et l'autre ayant eu des répercussions négatives.

### 1. Contribution aux essais cliniques du vaccin anti-covid-19

Dans une démarche avant-gardiste et à dimension stratégique, comme ce fut le cas au début de la pandémie à travers la création d'un fonds spécial pour en gérer les répercussions, et avec une implication royale directe, le Royaume du Maroc s'est empressé de se positionner sur le marché pharmaceutique pour obtenir les doses nécessaires du vaccin dès son approbation. Cette opération a été réalisée selon un plan savamment orchestré:

#### a. Stade de l'implication dans la fourniture du vaccin

- ▶ Choix d'un partenaire stratégique tout en diversifiant les possibilités d'obtenir des doses supplémentaires d'autres parties. Ainsi, le Maroc a signé un certain nombre d'accords ou mémorandums d'entente :
  - accord avec la société chinoise Sinopharm-CNBG en août 2020 qui va au-delà d'un simple contrat commercial : il s'agit d'une Convention de partenariat stratégique;
  - mémorandum d'entente du 18 septembre 2020 pour l'acquisition de vaccins anti-covid-19 produits par la société R-Pharm, sous licence du groupe anglo-suédois AstraZeneca;
  - lancement des négociations avec les producteurs de vaccins américains, Pfizer, Johnson&Johnson et CanSino Biologics.

La relation stratégique avec le chinois Sinopharm repose sur les fondements suivants:

- la participation à la troisième phase des essais cliniques du vaccin anti-covid-19, à travers la contribution de 600 volontaires marocains, conformément aux normes médicales internationales, qui se sont soldés d'ailleurs par des résultats positifs<sup>6</sup>;
- le transfert de la technologie de production de vaccins au Maroc, qui lui permettrait à un stade ultérieur d'entrer dans le cercle de la production, ce qui l'amène à profiter de multiples avantages, tels que fournir le vaccin localement et dans l'espace africain, et maîtriser une telle technologie à valeur ajoutée pour l'industrie pharmaceutique dans notre pays;
- approvisionnement du Maroc par les vaccins dont il a besoin<sup>7</sup>.

## **b. Stade de mise en application**

Cette phase a été marquée par deux actions principales:

### ***B.1. Approbation de la philosophie encadrant le processus de vaccination et la stratégie de sa mise en œuvre***

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, le 9 novembre 2020, une séance de travail consacrée à la stratégie de vaccination contre le coronavirus (Covid-19), au cours de laquelle Sa Majesté a donné Ses Hautes Orientations en vue du lancement, dans les prochaines semaines, d'une opération massive de vaccination contre la Covid-19 qui vise la couverture de la population par un vaccin en tant que moyen idoine d'immunisation contre le virus et de maîtrise de sa propagation. Cette stratégie sera déclinée comme suit :

- accessibilité du vaccin dans un cadre social et solidaire et sa disponibilité en quantité suffisante;

---

6. Communiqué du Chef du gouvernement du 12 novembre 2020 : Directives royales pour la mise en place d'une opération de vaccination massive anti-Covid-19

7. <https://www.diplomatie.ma/fr/>

- nécessité pour les autorités compétentes d'œuvrer sur le plan logistique à :
  - ▶ assurer la bonne préparation et la conduite de cette opération nationale d'envergure, que ce soit au niveau sanitaire, logistique ou technique;
  - ▶ fournir une logistique médicale pour le transport, l'entreposage et l'administration du vaccin dans tout le pays et mettre en place un système efficace de pré-inscription des bénéficiaires ;
  - ▶ mobiliser tous les services départements ministériels concernés, en particulier le personnel de la santé, de l'administration territoriale et les forces de l'ordre, ainsi que le soutien nécessaire des Forces Armées Royales, conformément aux missions qui leurs sont confiées par Sa Majesté le Roi, Chef Suprême et Chef d'État-major général des Forces Armées Royales, dans le cadre de la lutte anti-Covid19. A cet effet, les autorités publiques ont déjà précédé à des essais théoriques et pratiques concernant l'organisation et la mise en œuvre de l'opération de vaccination aux bénéficiaires dans différentes régions du Royaume ;
  - ▶ cette opération devra couvrir les citoyens âgés de plus de 18 ans, selon un schéma vaccinal en deux injections. La priorité sera notamment donnée aux personnels de première ligne, en l'occurrence, le personnel de Santé, les autorités publiques, les forces de sécurité et le personnel de l'éducation nationale, ainsi qu'aux personnes âgées et aux personnes vulnérables au virus, et ce, avant de l'élargir au reste de la population<sup>8</sup>.

Sa majesté le Roi a donné, le 8 décembre 2020, par le biais d'un communiqué du Cabinet royal, Ses Hautes Instructions Royales pour une vaccination gratuite au profit de tous les Marocains.

---

8. Communiqué du Cabinet royal, à lire en intégralité sur le portail : [www.maroc.ma](http://www.maroc.ma)

## *B.2. Adoption de la gratuité du vaccin*

En application de la philosophie approuvée en novembre 2020 visant le lancement d'une opération de vaccination massive contre cette épidémie, Sa Majesté le Roi a donné, le 8 décembre 2020, Ses Hautes Instructions au gouvernement pour l'adoption de la gratuité du vaccin pour l'ensemble des Marocains.

A noter que cette opération vise à garantir le vaccin pour tous les marocains comme moyen adéquat pour s'immuniser contre le virus et contenir sa propagation dans la perspective d'un retour progressif des citoyens à leur vie normale dans la quiétude et la sécurité.

## **2. Procédures accompagnant la fête du sacrifice Aid al Adha**

La célébration de l'Aïd al-Adha (le 31 juillet) a coïncidé avec la troisième phase d'assouplissement du confinement<sup>9</sup>, et s'est accompagnée d'un large mouvement de population qui a contribué à une plus grande prolifération du virus : des endroits sûrs, ou du moins, dont la situation épidémiologique étaient jusque-là sous contrôle ont été touchés, au risque de saper tous les efforts fournis depuis l'instauration de l'état d'urgence sanitaire en mars 2020, qui avait fait l'objet d'un consensus national et a été largement salué à travers le monde.

Cette donne nous interpelle constamment : n'aurait-il pas été plus sage de prendre la décision incluant la période de l'Aïd al-Adha à la phase de confinement, comme ce fut le cas avec les célébrations de l'Aïd al-Fitr ou la pratique de la prière dans les mosquées ?... A noter que l'interdiction de la fête du sacrifice n'aurait pas été une nouveauté au Maroc puisque notre pays l'avait déjà instauré en 1983 à la suite à la succession des années de sécheresse l'ayant frappé au début des années 1980s du siècle dernier.

---

9. Prolongation de la période d'effet de l'état d'urgence sanitaire dans l'ensemble du territoire national pour faire face à l'épidémie du Coronavirus (Covid-19) du vendredi 10 juillet 2020 à 18H jusqu'au lundi 10 août 2020 à 18H. (9 juillet 2020)

## A- L'évolution de la situation épidémiologique au Maroc

Le bilan de la situation épidémiologique des cas cumulés durant la période allant du 26 juillet au 22 novembre 2020 s'est décliné comme suit :

| Période    | Cas positifs cumulés | Cas de rémission cumulés | Nombre de décès cumulés |
|------------|----------------------|--------------------------|-------------------------|
| 26/07/2020 | 25.537               | 18.435                   | 382 <sup>10</sup>       |
| 03/09/2020 | 66.855               | 51.223                   | 1253 <sup>11</sup>      |
| 30/09/2020 | 123.653              | 102.715                  | 2194                    |
| 30/10/2020 | 215.294              | 177.925                  | 3625                    |
| 22/11/2020 | 324.941              | 270.457                  | 5316 <sup>12</sup>      |
| 10/12/2020 | 394 564              | 349 821                  | 6542                    |

Il ressort clairement du tableau ci-dessus, en croisant les données entre les deux dates retenues pour la comparaison, que les cas confirmés ont augmenté de près de 13 fois et les décès d'environ 14 fois<sup>13</sup>. Nous pensons que les mouvements et déplacements fréquents de la population pendant l'Aïd al-Adha sont à l'origine de cette situation, en plus des clusters industriels et agricoles dont l'avènement a coïncidé avec cette période. Des clusters dus notamment au manque de contrôle d'un nombre important d'unités du secteur privé

10. -Bulletin épidémiologique COVID-19.N° 9 du 06 Aout 2020. (En ligne) :<http://www.covidmaroc.ma/Pages/LESINFOAR.aspx>

11. Faute de statistiques relatives au mois d'août, nous nous sommes basées sur les données les plus proches (3/9/2020)

12. Toutes les données proviennent du portail national dédié à la pandémie : <http://www.covidmaroc.ma/Pages/LESINFOAR.aspx>.

13. A noter que l'analyse des graphiques se base uniquement sur une lecture linéaire.

et au non-respect par celles-ci des mesures préventives spécifiques édictées. A la lumière de cette nouvelle donne, les autorités ont pris des mesures drastiques, notamment la fermeture de plusieurs unités de production.

Quant à l'Aïd al-Adha, le fait que sa célébration soit permise dans une situation exceptionnelle n'a d'autre explication que de favoriser la reprise dont le moudjahid rural avait cruellement besoin, suite à une année marquée par la sécheresse et aux répercussions socioéconomiques endurées par les paysans lors de la première phase de confinement, en autorisant la commercialisation du bétail sur les marchés urbains,

Certes les autorités publiques étaient dans une situation difficile, mais les mesures proactives et audacieuses prises pour faire face à l'effondrement de divers secteurs économiques notamment des secteurs vitaux, et à ses répercussions sociales, auraient pu être appliquées également à l'élevage. Un programme spécifique dédié à la filière du bétail aurait ainsi pu permettre d'éviter le pire, d'autant que les premiers indices manifestes suite à l'allègement du confinement n'étaient pas encourageants, avec l'avènement des premiers clusters industriels et la terrible congestion des plages, dont la fréquentation avait été autorisée au début de la phase d'assouplissement des mesures avant d'être refermées devant les estivants.

## **B- Procédures accompagnant l'Aïd al-Adha**

À ce stade, les autorités publiques ont continué d'insister sur le respect des mesures de précaution et de sécurité, invoquant - au niveau du discours - les dangers du grand nombre de mouvements et de rassemblements. Nous citerons à cet égard deux exemples éloquentes :

- ▶ L'appel du Chef du gouvernement, adressé à tous les citoyens, lors d'une conférence de presse tenue dans la soirée du dimanche 19 juillet 2020, à l'occasion du passage à la troisième phase du déconfinement sanitaire, et qui a coïncidé avec la



période estivale et les jours des préparatifs de l'Aïd al-Adha, les exhortant à la nécessité de :

- continuer à respecter scrupuleusement toutes les mesures de précaution approuvées par les autorités sanitaires;
- faire preuve de plus de prudence et de vigilance et ne voyager qu'en cas de nécessité, sachant que la circulation devenait dense entre les villes et les provinces et pouvait favoriser la prolifération du virus d'un endroit à un autre<sup>14</sup>.
- ▶ Un communiqué conjoint du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Agriculture, de la Pêche, du Développement rural, des Eaux et Forêts, en date du 8 juillet 2020, concernant des mesures préventives supplémentaires dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Ce communiqué portait sur les mesures sanitaires préventives liées aux marchés de bétail désignés pour l'Aïd al-Adha et aux métiers de la boucherie durant cette période<sup>15</sup>.

Il ressort clairement des deux exemples susmentionnés que les autorités publiques étaient conscientes des dangers que recelaient les rassemblements dans les marchés dédiés à la commercialisation du bétail dédié à l'Aïd et les réunions familiales y afférentes. Mieux encore, le communiqué conjoint considérait les mesures approuvées comme « supplémentaires », devant donc s'ajouter aux mesures de précaution déjà en vigueur, exprimant de façon latente toute l'inquiétude face à l'ampleur danger que pourrait représenter une période limitée dans le temps sur l'état sanitaire du pays, avec toutes les répercussions économiques et sociales qui y sont associées.

Mis à part le discours de sensibilisation, les autorités publiques ont pris une décision qui, à elle seule, représentait une menace de

14. Découvrir le document dans son intégralité sur le site web de la primature : <https://www.cg.gov.ma>

15. Pour plus de détails sur le contenu du communiqué, voir : <http://covid19.interieur.gov.ma/actualites.aspx>

prolifération rapide de l'épidémie, en plus du chaos accablant de l'organisation du trafic routier qu'elle a provoqué dans l'ensemble du territoire national. Il s'agit de la décision conjointe des ministères de l'Intérieur et de la Santé, en date du 26 juillet 2020, d'interdire tous les déplacements depuis ou vers les villes de Casablanca, Marrakech, Tanger, Fès, Meknès, Settat, Berrechid et Tétouan.

Cette décision susmentionnée était justifiée par l'augmentation significative, au cours de ladite période, du nombre de cas d'infections par le Coronavirus, ce qui confirme encore que la décision la plus sûre, n'était pas d'adopter les mesures de précaution mentionnées ci-dessus, en dépit de leur importance, mais de prendre une décision stratégique et proactive telles que les mesures adoptées pour la gestion de la pandémie depuis le mois de mars dernier.

Il convient de noter que sur le plan opérationnel, il y avait un suivi et une évaluation réguliers du Comité scientifique et technique et des comités de veille et de suivi de la situation épidémiologique dans le pays en général, et au niveau de chaque province en particulier, ainsi que la rapidité d'intervention des autorités sanitaires, sécuritaires et militaires en imposant des mesures pour faire face à chaque nouveau foyer de l'épidémie en vue de l'endiguer et prévenir la propagation du virus.

## **II. La gestion normative de la phase de déconfinement sanitaire**

### **1. Amendement au décret-loi relatif à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire**

Durant la période comprise entre le 9 juin et le 18 novembre 2020, trois textes ont été publiés en vue de modifier, compléter ou mettre en application le décret-loi n° 2.20.292 du 28 Rejeb 1444 (23 mars 2020) édictant des dispositions particulières à l'état d'urgence sanitaire et des mesures de sa déclaration:

**loi n° 42.20 modifiant l'article 6 du Décret-loi n°2.20.292 du 28 Rejeb 1441 (23 mars 2020) et habilitant le gouvernement à :**

- ▶ la suspension du cours de tous les délais légaux et réglementaires en vigueur pendant toute la durée de l'état d'urgence, s'il apparaît que le maintien en vigueur de ces délais empêche les personnes concernées d'exercer leurs droits ou de remplir leurs obligations pendant cette période en raison des mesures prises par les autorités publiques compétentes pour limiter la propagation de l'épidémie;
- ▶ les cas de suspension du cours des délais précités seront fixés par un texte réglementaire<sup>16</sup>.

**Décret-loi 2.20.503 promulgué le 7 août 2020, modifiant et complétant le décret-loi 2.20.292, édictant une amende transactionnelle pour violation des mesures de l'état d'urgence sanitaire, et ce à travers :**

- ▶ la verbalisation sur place et le paiement par le contrevenant d'une amende transactionnelle forfaitaire de 300 DH, contre récépissé, sur proposition de l'officier ou l'agent verbalisateur;
- ▶ la transmission du procès-verbal au ministère public afin de prendre les mesures nécessaires et ce, dans un délai de 24H à partir de la constatation de l'infraction.
- ▶ l'abandon des poursuites judiciaires éventuelles en cas du paiement de l'amende transactionnelle forfaitaire<sup>17</sup>.

**Décret n° 2.20.572 portant application des dispositions de l'article 4 Bis du décret-loi n° 2.20.292 en vue de la simplification de l'application des procédures de recouvrement des amendes transactionnelles forfaitaires, et ce à travers :**

16. Bulletin officiel (BO) n° 6903-6 du 27 juillet 2020, Pour consulter les BO, voir le site : [www.sgg.gov.ma](http://www.sgg.gov.ma)

17. Bulletin officiel n° 6906 Bis du 8 août 2020

- ▶ le paiement immédiat et en espèces de l'amende à l'officier ou l'agent verbalisateur ;
- ▶ un délai de 24 heures de la date de la constatation de la contravention est accordé au contrevenant au cas où l'intéressé se trouverait dans l'impossibilité de payer la contravention dans l'immédiat et sur place ;
- ▶ dans ce cas, l'officier ou l'agent remet au contrevenant une copie du procès-verbal en lui notifiant le service de sûreté ou le centre de la Gendarmerie Royale dont relève la circonscription où la contravention a été constatée et où il faut payer l'amende ;
- ▶ dans ce cas, le contrevenant doit présenter la copie du procès-verbal remise par l'officier ou l'agent verbalisateur avant de payer l'amende<sup>18</sup>.

## 2. Mesures à caractère social

Il s'agit des mesures relatives au versement de la troisième tranche du soutien exceptionnel destiné aux familles exerçant dans le secteur informel, et ce à travers la promulgation du décret-loi n°2.20.605 du 15 septembre 2020, édictant des mesures exceptionnelles au profit de certains employeurs adhérents à la CNSS, et de leurs employés déclarés assurés, ainsi qu'aux travailleurs indépendants et aux non-salariés assurés auprès de la CNSS, touchés par la propagation du Coronavirus (Covid-19)<sup>19</sup>.

## 3. Décrets relatifs à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire

Ont été promulgués, depuis le 09 juin 2020, sept décrets portant prolongation de la période de validité de l'état d'urgence sanitaire dans l'ensemble du territoire national pour endiguer l'épidémie du Coronavirus (Covid 19):

---

18. Bulletin officiel n° 6908 du 13 août 2020

19. Bulletin officiel n° 6918 du 17 septembre 2020

- ▶ Décret n ° 2.20.406 du 17 Chawal 1441 (9 juin 2020) prolongeant la période d'effet de l'état d'urgence du mercredi 10 juin 2020 à 18h au vendredi 10 juillet 2020 à 18h, et édictant des dispositions relatives à l'assouplissement des restrictions liées à la situation de l'urgence sanitaire<sup>20</sup>.
- ▶ Décret n ° 2.20.456 du 17 Dhul Qi'dah 1441 (9 juillet 2020) prolongeant la période d'effet du vendredi 10 juillet 2020 à 18h au lundi 10 août 2020 à 18h<sup>21</sup>.
- ▶ Décret n ° 2.20.526 du 17 Dhu al-Hijjah 1441 (7 août 2020) prolongeant la période d'effet du lundi 10 août 2020 à 18h au jeudi 10 septembre à 18h<sup>22</sup>.
- ▶ Décret n ° 2.20.631 du 20 Muharram 1442 (9 septembre 2020) prolongeant la période de validité du jeudi 10 septembre 2020 au samedi 10 octobre à 18h<sup>23</sup>.
- ▶ Décret n ° 2.20.711 du 20 Safar 1442 (8 octobre 2020) portant prolongation de la période d'effet du samedi 10 octobre 2020 à 18h jusqu'au mardi 10 novembre 2020 à 18h<sup>24</sup>.
- ▶ Décret n ° 2.20.788 du 19 Rabi` al-Awwal 1442 (5 novembre 2020) portant prolongation de la période d'effet du mardi 10 novembre 2020 à 18h00 au jeudi 10 décembre 2020 à 18h00<sup>25</sup>.
- ▶ Décret N°2.20.882, portant prolongation de la période de validité de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national du Mardi 10 décembre 2020 au Jeudi 10 janvier 2021.

---

20. Bulletin officiel n° 6889 Bis du 9 juin 2020

21. Bulletin officiel n° 6898 Bis du 9 juillet 2020

22. Bulletin officiel n° 6906 Bis du 8 août 2020

23. Bulletin officiel n° 6915 Bis du 9 septembre 2020

24. Bulletin officiel n° 6924 du 8 octobre 2020.

25. Bulletin officiel n° 6933-23 du 9 novembre 2020.

### III. Décisions visant à atténuer les effets négatifs de la persistance de la pandémie

Dans ce contexte, plusieurs décisions ont été rendues pour faire face aux effets de la pandémie, tenter de réduire l'impact de ses répercussions économiques et sociales négatives, ou d'orienter les forces de l'ordre aux meilleures pratiques y afférentes. Ces décisions peuvent être classées de la manière suivante :

#### 1. Mesures pour réduire les restrictions du confinement

- ▶ **09 juin 2020** : Un communiqué conjoint des ministères de l'Intérieur et de la Santé concernant la promulgation des dispositions relatives à l'assouplissement des mesures de confinement en fonction de la situation épidémiologique de chaque préfecture ou province de manière progressive et selon plusieurs étapes et ce, à partir du 11 juin 2020. En vertu de ce plan, les préfectures ou provinces du Royaume ont été divisées en deux zones selon les critères fixés par les autorités sanitaires :

- **Zone d'assouplissement 1 qui comprend:**

Les préfectures et provinces de la région de l'Oriental, les provinces de la région de Beni Mellal-Khenifra, les provinces de la région de Draa-Tafilalet, les préfectures et provinces de la région de Souss-Massa, les provinces de la région de Guelmim-Oued Nun, les provinces de la région de Laayoune-Sakia al-Hamra, les provinces de la région de Dakhla-Oued Eddahab, la préfecture M'diq-Fnideq, la province de Tétouan, la province de Fahs-Anjara, la province d'Al Hoceima, la province de Chefchaouen, la province de Ouazzane, la préfecture de Meknès, la province d'Ifrane, la province de Moulay Yacoub, la province de Sefrou, la province de Bouleman, la province de Taounate, la province de Taza, la province de Khemisset, la province de Sidi Kacem, la province de Sidi Slimane, la province de Settat, la province de Sidi Bennour, la province de Chichaoua, la province d'El-Haouz, la province de Kelaa des Sraghna, la province d'Essaouira, la province de Rhamna, la province de Safi et la province de Youssoufia.

- **Zone d'assouplissement 2, qui comprend:**

La préfecture de Tanger-Asilah, la province de Larache, la préfecture de Fès, la province d'El-Hajeb, la préfecture de Rabat, la préfecture de Salé, la préfecture de Skhirat-Témara, la province de Kénitra, la préfecture de Casablanca, la préfecture de Mohammedia, la province d'El-Jadida, la province de Nouaceur, la province de Médiouna, la province de Benslimane, la province de Berrechid et la préfecture de Marrakech<sup>26</sup>.

Des comités mixtes régionaux et locaux assuraient une évaluation hebdomadaire sur la base de critères précis concernant la classification des provinces et préfectures selon les deux Zones d'assouplissement. Lesdits comités sont habilités à prendre les mesures nécessaires lorsque le taux d'infection dépasse 50 cas sur 100 000 personnes, en empêchant les déplacements vers et depuis ces régions, et en prenant de nombreuses mesures au niveau de ces régions<sup>27</sup>.

- ▶ **21 juin 2020 :** Un communiqué conjoint du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Santé et du ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et du Numérique, concernant l'approbation des mesures accompagnant la deuxième phase du «programme de déconfinement», en tenant compte de la nécessité de parvenir à un équilibre entre l'évolution de la situation épidémiologique dans le Royaume et les exigences d'un retour progressif à la vie normale, ainsi que de la relance de l'économie nationale;
- ▶ **22 juin 2020 :** Un communiqué conjoint du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et du Numérique, relatif au passage à la

---

26. Source : Voir les diverses mesures d'assouplissement des restrictions du confinement prises lors de la première phase, lancées le 11 juin 2020, concernant la reprise des activités économiques au niveau national et l'allègement des restrictions pour les 2 Zones.

27. Intervention du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur lors de la séances des questions orales à la Chambre des représentants, le 26/10/2020.

2ème phase du plan de déconfinement, appelant les secteurs concernés à adhérer à des mesures responsables et à respecter strictement les mesures de prévention et de précaution édictées par les autorités gouvernementales afin de créer des conditions de travail sûres garantissant la sécurité et la santé des employés et des clients et limitant la propagation de l'infection par le Coronavirus (Covid-19)<sup>28</sup> :

- Concernant les institutions commerciales : les comités mixtes, aux niveaux central et local, intensifieront les opérations de contrôle. Les autorités compétentes, sur la base des observations de ces comités, fermeront tout établissement ou magasin commercial reconnu coupable de violation des mesures de sécurité sanitaire.
- Concernant les entreprises, les unités de production et les centres commerciaux: les opérations de contrôle comprendront les sept axes prévus dans le protocole de gestion du risque d'infection par l'épidémie de Covid-19 sur les lieux du travail, à savoir : le dispositif de prévention ; l'organisation du travail ; la formation et la sensibilisation ; les mesures sanitaires particulières ; la prise de repas ; le transport des salariés et la prise en charge de la personne infectée ou présumée contaminée<sup>29</sup>.

## 2. Décisions prises par le Comité de Veille Economique (CVE)

- ▶ **06 août 2020** : Mesures d'accompagnement des entreprises en difficulté et anticipation des répercussions sociales et économiques:
- ▶ Signature du «Pacte pour la relance économique et l'emploi».

---

28. Pour de plus amples détails sur les mesures dédiées à assurer la relance économique ou des mesures prises au niveau de chaque Zone d'assouplissement, voir (En ligne) : <http://covid19.interieur.gov.ma/actualites.aspx>

29. Pour plus de détails sur ledit protocole et autres mesures sanitaires préventives, voir le site web officiel du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie verte et du Numérique (En ligne) : [www.mcinet.gov.ma](http://www.mcinet.gov.ma)



Ce pacte formalise l'engagement commun et partagé par l'Etat, représenté par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, et le secteur privé, représenté par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), autour des objectifs suivants :

- relancer la dynamique économique ;
  - sauvegarder et promouvoir l'emploi et préserver la santé des travailleurs ;
  - accélérer le processus de formalisation de l'économie ;
  - et promouvoir la bonne gouvernance.
- Contrat-programme pour la relance du secteur touristique en phase post Covid19, couvrant la période 2020-2022. Ce contrat a été conclu entre l'Etat, représenté par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, la Ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale et le Ministre du Travail et de l'Insertion Professionnelle, et le secteur privé, représenté par le président du GPBM et le président de la Confédération Nationale du Tourisme. L'objectif étant de:
- préserver le tissu économique et les emplois;
  - accélérer la phase de redémarrage;
  - jeter les bases d'une transformation durable du secteur.

Le pilotage du Pacte pour la relance économique et l'emploi et du Contrat-programme du secteur touristique en phase post Covid-19 sera assuré par des instances de gouvernance dédiées, moyennant des mécanismes appropriés pour le suivi de leur mise en œuvre<sup>30</sup>.

---

30. 9ème Réunion du CVE. Cf. <https://www.finances.gov.ma/>

► **17 septembre 2020 :**

- Signature, par le Ministre de la Santé, d'un memorandum d'entente pour l'acquisition des vaccins anti-covid-19 produits par la société «R-Pharm», sous licence du groupe «AstraZeneca».
- Les mécanismes « Relance TPE » et « Damane Relance » ont profité à 18.315 entreprises, pour un total de 22,4 milliards de DH<sup>31</sup>.

### 3. Procédures liées à la gestion des collectivités territoriales

Le ministère de l'Intérieur a rendu publiques un certain nombre de communiqués, notes et circulaires, dont essentiellement:

- Un communiqué conjoint du ministère de l'Intérieur, de l'Association des régions du Maroc, l'Association marocaine des présidents des Conseils des préfectures et provinces et l'Association marocaine des présidents des Conseils communaux, publié le 12 juin 2020, portant sur la tenue en présentiel des sessions ordinaires et extraordinaires de ces Conseils, en prenant toutes les mesures préventives édictées par les autorités compétentes ;
- Une circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 9744 du 11 juillet 2020 adressée aux collectivités territoriales les exhortant à une gestion optimale de leurs dépenses ;
- La circulaire n° 11252 du Ministre de l'Intérieur du 6 août 2020, concernant une saisine concernant des questions de certains ordonnateurs des dépenses au sujet de la fiscalité.

Il est question ici de certains taxes locales auxquelles sont assujettis des secteurs souffrant des conséquences de la pandémie de Covid-19, au profit desquels des solutions ont été trouvées, se basant sur l'arsenal juridique régissant la fiscalité locale concernant les personnes qui y sont soumises, et dont les activités ont été arrêtées pendant la

---

31. 10ème Réunion du CVE. Op. Cit.

période de la pandémie, que ce soit par rapport aux taxes locales ou à l'exploitation temporaire des biens communaux, ou encore à la location de services publics territoriaux<sup>32</sup>.

#### 4. Appui aux finances publiques pour répondre aux exigences de l'atténuation des effets de la pandémie

- ▶ Décret n° 2-20-398 du 20 chaoual 1441 de l'Hégire (12 juin 2020) approuvant la convention de prêt conclue le 15 ramadan 1441 (9 mai 2020) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds arabe pour le développement économique et social, portant sur un montant de quarante-cinq millions (45.000.000,00) de dinars koweïtiens, pour le financement du programme de lutte contre les effets de la pandémie du coronavirus<sup>33</sup>.
- ▶ Décret n° 2.20.414 du 30 chaoual 1441 de l'Hégire (22 juin 2020) approuvant de la convention de prêt conclue le 9 juin 2020 entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement en vue de l'octroi d'un prêt d'un montant de deux cent soixante-quatre millions d'euros (264.000.000) d'euros au Royaume du Maroc, , pour le financement du programme de lutte contre les effets de la pandémie du coronavirus<sup>34</sup>.
- ▶ Décret n° 2.20.476 du 2 Dhu al-Hijjah 1441 de l'Hégire (23 juillet 2020) approuvant la convention de prêt n° MA-9147 d'un montant de trente-cinq millions (35.000.000) de dollars américains, conclue le 3 juillet 2020 entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, pour le financement supplémentaire du

32. Ministère de l'Intérieur : *Dossier des décrets, circulaires, communiqués et données relatifs à l'épidémie de Covid-19, Direction générale des Collectivités territoriales, Division des statistiques et de la documentation (Version mise à jour), disponible (En ligne) : [www.pncl.gov.ma](http://www.pncl.gov.ma), consulté le 18/11/2020.*

33. *Bulletin officiel n° 6894-03 de Al Qi'dah 1441 (25 juin 2020).*

34. *Bulletin officiel n° 6896-10 Dû Al-Qi'dah 1441 (2 juillet 2020).*

programme d'amélioration de la santé primaire dans les zones rurales et la lutte immédiate contre la COVID-19<sup>35</sup>.

- ▶ Décret n° 2.20.522 du 22 Dhu al-Hijjah 1441 de l'Hégire (12 août 2020) approuvant la convention de financement n° 92309 d'un montant de deux cents millions d'euros (200.000.000), conclue le 23 juillet 2020 entre le Royaume du Maroc et la Banque Européenne d'Investissement, pour le soutien à la santé publique et l'atténuation des effets de la pandémie du coronavirus<sup>36</sup>.

## 5. Lutte contre certaines spéculations

- ▶ Un arrêté du Ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en vertu de laquelle l'employeur poursuivant l'exercice de son activité n'est pas considéré dans une situation difficile en raison de l'épidémie du Coronavirus (Covid-19)<sup>37</sup>.
- ▶ Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration n° 20.2445 du 17 Safar 1442 de l'Hégire (5 octobre 2020) prorogeant les mesures temporaires prises pour lutter contre les prix élevés des masques de protection<sup>38</sup>.
- ▶ Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration n° 20.2582 du 27 Safar 1442 (15 octobre 2020) prorogeant les mesures temporaires de lutte contre les prix élevés des masques de protection à usage médical<sup>39</sup>.

---

35. *Bulletin officiel n° 6906-16 Dhu al-Hijjah 1441 (6 août 2020).*

36. *Bulletin officiel n° 6917-25 Muharram 1442 (14 septembre 2020).*

37. *Bulletin officiel n° 6892-26 Chawwal 1441 (18 juin 2020).*

38. *Bulletin officiel n° 6926-19 Safar 1442 (15 octobre 2020).*

39. *Bulletin officiel n° 6932-19 Rabi Al Awwal 1442 (5 novembre 2020).*

## II. Lecture des mesures sanitaires prises au Maroc en période post-confinement



En juin 2020 un plan de déconfinement graduel, dans le respect des mesures de prévention a été adopté par le gouvernement marocain. Les mesures prises ont été adaptées aux exigences et aux besoins de la situation actuelle, en tenant compte d'un ensemble d'indicateurs sanitaires, sociaux et économiques.

La décision d'assouplissement des restrictions liées à l'état de confinement sanitaire se basait essentiellement sur le respect d'un ensemble de critères :

- **Critères épidémiologiques** : particulièrement la stabilité de la situation épidémiologique, la tendance à la baisse des nouveaux cas de contamination et l'inflexion de l'indicateur de propagation du virus ( $R$ ) sous la valeur 1.
- **Capacité de surveillance** : capacité de test de dépistage à grande échelle pour détecter et isoler rapidement les individus infectés, capacités de suivi et de traçage.

Dans sa stratégie de levée progressive du r progressivement le confinement le Maroc s'est basé sur deux approches complémentaires:

### 1. Une sortie de confinement différenciée par région:

En effet, plusieurs pays y compris le Maroc, se sont fondés sur la flexibilité géographique dans le confinement comme dans la levée des mesures compte tenu de la variabilité de la dynamique épidémiologique constatée permettant les zones à faible risque (nombre de cas, capacités hospitalières) d'assouplir d'abord les règles du confinement.

La sortie de confinement est décidée sur une base régionale, vu que la circulation du virus et l'évolution de l'épidémie est extrêmement variables selon les régions :

- a. Déconfinement autorisé uniquement dans les régions dans lesquelles une décroissance nette du nombre des patients Covid-19 devant être hospitalisés et un retour des besoins de réanimation à l'état pré-épidémique sont observés.

- b. Les personnes résidant dans une région en sortie de confinement ne sont pas autorisées à se rendre dans une région encore en situation de confinement sans avoir une autorisation justifiant leurs déplacements.

En adoptant cette approche, les autorités publiques ont décidé de mettre en œuvre un plan d'assouplissement des mesures de confinement sanitaire selon la situation épidémiologique de chaque préfecture ou province de manière progressive et selon plusieurs étapes. Les préfectures ou provinces du Royaume ont été divisées initialement en deux zones, selon les critères fixés par les autorités sanitaires. La transition progressive d'une étape à l'autre dans le cadre du plan d'assouplissement des mesures de confinement étaient soumise préalablement à une évaluation des mesures à appliquer et des conditions requises pour chaque préfecture et province. Les préfectures et provinces font l'objet d'un classement et d'une évaluation continue sur la base des critères fixés par les autorités sanitaires. De même, les autorités publiques veillent sur le respect des citoyens de toutes les gestes de prévention et les mesures sanitaires en vigueur (port de masques, distanciation...).

## 2. Les stratégies de limitation de la propagation du virus :

Une des stratégies mise en place par certains pays et recommandée par la Commission Européenne, repose sur le déploiement de tests de dépistage à large échelle, l'isolement des patients positifs et la traçabilité de leurs contacts.

Singapour, Hong Kong, la Corée du Sud et la Chine ont eu recours à cette stratégie pour limiter la diffusion de l'épidémie. Ils identifient et isolent précocement les cas, retracent leurs déplacements et mettent en quarantaine leurs contacts.

La faisabilité d'une stratégie « test, traçage et isolement » est conditionnée par l'intensification massive des tests, la mise en place de mesures strictes pour empêcher les personnes infectées de rompre



la quarantaine, et de moyens permettant de retrouver les contacts, y compris en se basant sur de nouvelles approches de traçage numérique sous réserves de garanties adéquates pour protéger les droits civils et la vie privée des populations.

Dans ce sens, le Maroc a intensifié les mesures de détection et de dépistage en multipliant le nombre de tests réalisés par jour et en les rendant accessibles et disponibles aux centres de santé et dans les hôpitaux et les laboratoires de proximité. Un cadre de suivi des activités des laboratoires privés a été mis en place dans le but de contrôler la conformité par rapport aux exigences du ministère de la Santé.

Compte tenu de la situation épidémiologique nationale du Covid-19, et conformément aux recommandations du comité technique et scientifique consultatif de la prévention et du contrôle de la grippe et des insuffisances respiratoires aiguës, le protocole de prise en charge des cas d'infection au SARS-CoV-2 a été actualisé. L'objectif de cette mise à jour est, d'une part, de réduire le délai de prise en charge en démarrant le traitement le plus rapidement possible et, d'autre part, d'améliorer les conditions de prise en charge des cas.

D'après ce nouveau protocole, est considéré comme cas suspect toute personne présentant des signes d'infection respiratoire aiguë avec ou sans fièvre, ou une fièvre supérieure ou égale 38°C non expliquée par une autre étiologie évidente, accompagnées de myalgies ou de céphalées, ou bien une infection respiratoire aiguë sévère nécessitant une hospitalisation.

La circulaire indique également que n'est considéré comme cas confirmé toute personne chez qui une infection au SARS-CoV-2 a été confirmée par une technique de diagnostic moléculaire (RT-PCR ou autre technique assimilée). Le ministère indique que, pour tous les cas nécessitant une prise en charge thérapeutique, le traitement doit être prescrit conformément au protocole recommandé, ajoutant que le traitement doit être démarré le plus rapidement possible, sans confirmation virologique pour les cas probables et avant réception du

résultat de la PCR pour les contacts présentant des comorbidités. Selon ce protocole, attendre le résultat du RT-PCR pour démarrer le traitement ne fait qu'augmenter le risque de complications et la probabilité du décès et que prolonger la durée de propagation du virus.

Les cas asymptomatiques sont mis sous traitement de première intention pendant une durée de 7 jours, avec un isolement d'une durée totale de 14 jours. Pour les cas symptomatiques, ils sont mis sous traitement de première intention pendant une durée de 10 jours, avec un isolement d'une durée totale de 14 jours. La durée du traitement peut être prolongée de 5 jours, avant d'envisager le traitement de 2ème intention. Pour les modalités de prise en charge, le protocole indique que les cas asymptomatiques ou symptomatiques bénins, sans aucun facteur de risque, sont pris en charge à domicile, un suivi régulier de l'état de santé devant être assuré par le centre de santé de proximité afin de détecter précocement tout signe d'aggravation ou d'effet indésirable du traitement.

En complément à ces mesures, dans le cadre du renforcement du système de traçabilité des cas contacts, l'application de notification d'exposition au Coronavirus « COVID-19 » « wiqaytna » a franchi en quelques jours la barre de 1 million de téléchargements. Le dispositif aide à notifier et prendre en charge plus rapidement les personnes exposées à des cas confirmés COVID-19 et limiter ainsi la circulation du virus. A noter que l'application s'inscrit dans une logique de respect strict des principes de protection données à caractère personnel et d'anonymat des cas déclarés positifs et des personnes exposées.

En dépit des efforts déployés, cependant, le nombre croissant et alarmant des cas confirmés chaque jour durant cette période doit amener à réviser régulièrement la stratégie, en se basant sur les données les plus actuelles, et à discuter des moyens possibles pour limiter de manière plus efficace la propagation du virus.

La capacité et la résilience du système de soins de santé devraient ainsi être augmentées, notamment en termes de nombre adéquat de lits d'hôpitaux, de produits pharmaceutiques et de stocks

d'équipements, pour faire face à l'augmentation des infections. La disponibilité des équipements médicaux et de protection individuelle devrait être augmentée. Les efforts de prévention de la propagation du virus doivent être soutenus par des campagnes de sensibilisation pour encourager la population à maintenir les bonnes pratiques d'hygiène et la distanciation sociale.

### 3. Perspectives d'évolution au Maroc à brève échéance

Selon une note du Haut-Commissariat au Plan (HCP) publiée au mois d'Octobre 2020, le nombre de cas au Maroc devrait continuer son augmentation, et le risque de survenue d'une nouvelle vague de contamination reste encore élevé, même en tenant compte du développement du comportement de prévention chez la population. Le recours à un confinement total sur une longue période pourrait paralyser l'économie nationale, alors que les séquelles de la première stratégie de confinement total durant 82 jours sont toujours perceptibles sur le tissu productif. Au-delà des effets économiques, et face à une nouvelle hausse des contaminations, l'application d'un confinement généralisé, mais intermittent, pourrait s'avérer efficace pour amortir la tendance des nouvelles infections. Partant de ce constat, le HCP a simulé l'effet d'une stratégie de confinement généralisé d'un jour par semaine, au niveau national et au niveau de 3 principales régions : Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Marrakech-Safi, par rapport aux prévisions établies à l'horizon du 31 décembre 2020. Dans l'ensemble, une stratégie de confinement hebdomadaire ne permettrait pas une réduction significative des contaminations sur le court terme, mais pourrait sensiblement réduire leur rythme d'évolution sur une période plus longue.

L'efficacité de cette stratégie nécessite la mise en œuvre de mesures d'accompagnement appropriées. Une campagne de sensibilisation de la population sur l'importance de répartir ses achats et ses déplacements sur les autres jours de la semaine serait indispensable afin d'assurer un gain supérieur d'efficacité en termes de réduction des contaminations.



### **III. Enquêtes, études et rapports**



Le HCP, la BM, le Policy Center for the New South et d'autres institutions ont réalisé des enquêtes, études et rapports spécifiques à cette crise. Les résultats de ces travaux ont apporté un éclairage sur la stratégie du Maroc et les comportements des ménages et des entreprises, entre autres, face à la pandémie de COVID-19, ainsi que sur le coût du confinement pour l'économie marocaine. En voici quelques propos des enquêtes, rapports et études concernant la période post confinement.

## **Le Haut - commissariat au Plan (HCP)**

### **Enquête sur l'impact de Covid-19 sur la situation socioéconomique et psychologique des réfugiés au Maroc**

Le Haut – commissariat au Plan (HCP) a réalisé, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), une enquête auprès des réfugiés au Maroc. Ce travail mené du 2 au 8 juin 2020, a pour objectif d'évaluer l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la situation économique, sociale et psychologique de cette population. L'enquête se base sur un échantillon de 600 ménages, "représentatif des différentes catégories de réfugiés, au sens du HCR, selon le pays d'origine, la ville de résidence, l'âge, le sexe et le niveau scolaire".

L'enquête du HCP a révélé que 99,3 % des réfugiés déclarent avoir respecté les mesures de confinement sanitaire. 90,4 % parmi eux déclarent avoir respecté totalement les mesures de confinement, et 8,9 % partiellement. (Seulement 79 % des ménages marocains ont fait preuve d'un respect total des mesures de confinement, et 21 % d'un respect partiel).

Selon cette enquête, 3,9 % des réfugiés ne connaissaient les symptômes du Covid-19, 66,3 % étaient au courant des numéros verts mis en place par les autorités sanitaires, et 42 % d'entre eux se tournaient vers les réseaux sociaux afin de s'informer quant aux nouvelles dispositions mises en place par le gouvernement.

Autres révélations de l'enquête : 47 % des ménages réfugiés ont déclaré avoir connu des moments où ils manquaient de produits alimentaires, près de 90 % des chefs de ménage de réfugiés ont dû cesser de travailler. Parmi ceux-ci, 81,4 % n'ont reçu aucune indemnité. Sur les 11,6 % qui ont pu continuer à exercer leur activité professionnelle, seuls 4,1 % ont pu garder leur emploi à plein temps, et 35,1 % des réfugiés souffrant d'une maladie chronique n'ont pas pu accéder aux services de soins par manque d'argent.

### **Rapports sociaux dans le contexte de la pandémie Covid-19 - 2ème panel**

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a publié une note sur les rapports sociaux dans le contexte de la pandémie Covid-19 – 2ème panel de l'impact du Coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages. Voici quelques révélations de cette enquête :

- ▶ Plus de la moitié des marocains ont consacré, pendant le confinement, davantage de temps à la communication et aux loisirs via les TIC.
- ▶ 19,3% des hommes ont contribué pour la première fois aux travaux ménagers pendant le confinement, et les femmes consacrent 6 fois plus de temps que les hommes aux travaux ménagers.
- ▶ L'accompagnement scolaire des enfants du ménage dure, en moyenne, 21 minutes par jour : 25 minutes pour les femmes et 16 pour les hommes, 23 minutes en milieu urbain et 18 en milieu rural. Ce temps est 4 fois plus élevé que celui d'avant confinement.
- ▶ Les femmes et les jeunes sont les plus touchés par le sentiment de promiscuité ou de manque d'intimité et les difficultés à exercer les activités quotidiennes durant le confinement.



- ▶ Un marocain sur quatre a vécu des situations de conflit avec les personnes avec qui il s'est confiné, la gestion du budget et le travail domestique étant les causes de conflit au sein des couples pendant le confinement.
- ▶ 6 personnes scolarisées sur 10 ont réduit le temps consacré aux études durant le confinement, les garçons en particulier.
- ▶ 2 élèves sur 3 pensent que les cours à distance ne permettent pas de couvrir le programme pédagogique.
- ▶ 8 enfants du préscolaire sur 10 ne suivent pas les cours à distance.

### Reprise d'activité des entreprises suite à la levée du confinement

Après une cessation d'activité qui a touché plus de 80% des entreprises durant le confinement, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a publié, le 28 juillet 2020, la seconde enquête sur la reprise d'activité des entreprises suite la levée du confinement. Cette enquête traite de l'activité des entreprises et de l'emploi à travers un sondage effectué sur 4.400 entreprises représentatives. 44% d'entre elles pensent qu'il faudra au minimum un an avant de retrouver une activité normale, 46% ont d'ores et déjà reporté ou annulé leurs investissements sur 2020 et près des deux tiers annoncent un retour d'emploi à la normale d'ici au minimum 6 mois.

Le HCP explique que durant la période de confinement, 83,4% des entreprises ont déclaré avoir cessé leurs activités. 29,6% ont annoncé un arrêt partiel quand 52,4% ont annoncé un arrêt total des activités. 1,3% ont, quant à elles, signalé un arrêt définitif de leurs activités. Les secteurs les plus touchés sont les secteurs de l'hébergement et restauration (99,7%), l'industrie textile et cuir (99,4%), les activités de construction (92,7%) ainsi que les industries métalliques et mécaniques (91,4%).

Mais, à l'heure de la reprise, le HCP dresse un tableau de la situation démontrant que près d'un tiers des entreprises nationales ont repris normalement leur activité, quand 52,2% l'ont reprise partiellement. «La reprise d'activité en rythme normal concerne 40% des grandes entreprises, 35% des PME et 31% des TPE»

Pour les projections de reprise économique sur le reste de l'année, le HCP indique que « plus de la moitié des entreprises atteindraient leur niveau normal d'activité avant la fin de l'année 2020 ».

Le rapport informe que près de 10% des entreprises du territoire ont procédé à des licenciements. Près de la moitié d'entre elles ont procédé à des réductions de postes de façon temporaire, quand 40,7% des entreprises, toutes tailles confondues, n'ont pas procédé à des réductions de personnel. Globalement, 59% des entreprises ont procédé à des réductions d'effectifs, qu'ils soient temporaires, définitifs ou combinés.

Dans le cadre des perspectives d'investissements, pour 67% d'entre elles, les investissements prévus pour 2020 ne seront pas totalement réalisés : 46% annoncent d'ores et déjà un report ou une annulation de ces derniers sur l'année 2020 quand un cinquième annonce une baisse des investissements sur cette année. Les grandes entreprises ont une propension plus élevée à maintenir leurs investissements, quand les plus petites structures, ont davantage tendance à les reporter ou les annuler.

## **Le Haut-Commissariat au Plan, le Système des Nations Unies pour le Développement et la Banque Mondiale.**

### **Note stratégique : Impact social et économique de la crise du covid-19 au Maroc**

Une note stratégique « Impact social et économique de la crise du covid-19 au Maroc », a été publiée conjointement par le Haut-Commissariat au Plan (HCP), le Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD) et la Banque Mondiale (BM), le 17 août 2020.

Elle fait référence aux résultats des enquêtes spécifiques COVID-19, aux analyses de conjoncture et au rapport du budget économique exploratoire réalisés par le HCP, au Cadre de Réponse Socioéconomique Immédiate au COVID-19 recommandé par le Secrétariat Général des Nations Unies et aux rapports de suivi de la situation économique du Maroc réalisés par la BM.

L'économie du Maroc est d'ores et déjà affectée par l'effondrement économique global, qui touche notamment l'Europe, son principal partenaire commercial. Les mesures de confinement pour faire face à la propagation de la pandémie montrent elles aussi des effets négatifs rapides sur l'économie. Ces circonstances se traduisent par des défis sans précédent pour le pays qui devait déjà faire face à une année agricole marquée par la sécheresse et laisse entrevoir que l'économie marocaine devrait fortement souffrir de l'impact négatif de la pandémie.

L'impact socio-économique de la crise sera sans doute ressenti en premier lieu et durement par les travailleurs du secteur informel, comme ceux qui travaillent dans le secteur du tourisme ou des transports, la vente au détail, ou encore le « gig économie » (économie des petits boulots) mais également par tous ceux dont le travail ne peut pas se faire à distance. Selon les prévisions annuelles du HCP, le PIB connaîtrait une contraction de 5,8% qui serait accompagnée par un creusement du déficit budgétaire à 7,4% du PIB. Les dettes publique et extérieure augmenteraient également, mais demeureraient soutenables.

L'identification des personnes en situation de vulnérabilité multidimensionnelle est un élément clé de la réponse à la crise. Celle-ci a permis de recenser 15,1 millions de personnes (i.e. personnes disposant d'une carte RAMED, valide ou non) présentant un risque de vulnérabilité accrue. Des mesures sont déjà mises en place pour cibler cette population.

Une réponse inclusive doit aussi répondre aux besoins particuliers des migrants et des réfugiés. La crise risque d'aggraver les inégalités

de genre. Cela est d'autant valide que les femmes sont surreprésentées dans les emplois les plus exposés.

En conclusion, le renforcement de la protection sociale semble être une réponse appropriée et viable aux impacts négatifs du COVID-19, notamment sur les populations vulnérables opérant dans les différents segments de l'économie marocaine.

Conclusion et recommandations des agences des nations unies:

- 1 :** Élaboration d'un nouveau modèle d'équilibre économique et de développement durable, aligné avec la réalisation des ODD et appuyé par un suivi des indicateurs déjà disponibles.
- 2 :** Innover dans la collecte et l'analyse des données contextualisées afin de ne laisser personne pour compte.
- 3:** Voir la crise comme une opportunité de renforcer la régionalisation avancée et valoriser le rôle de la société civile
- 4 :** Accorder une attention particulière à l'évolution de la pauvreté multidimensionnelle et à la planification d'une réponse inclusive
- 5 :** Investir dans la continuité des services publics de santé, d'éducation et d'administration durant et après la crise. Les services publics essentiels constituent l'unique filet social pour certaines populations, les plus vulnérables. Certains indicateurs montrent déjà un impact de la crise sur l'accès aux services de base. En cohérence avec l'axe 2 du Cadre réponse socio-économique du Secrétaire général des Nations Unies, il est recommandé de capitaliser sur les efforts déployés en temps de crise pour investir davantage dans la résilience des services publics afin qu'ils puissent assurer une continuité de l'offre, quelle que soit la situation sanitaire ou économique.

## HCP - UNICEF

### Impact du Coronavirus sur la situation des enfants

Sur la base des résultats de son enquête auprès des familles au Maroc sur l'impact économique, social et psychologique de la pandémie COVID-19, le Haut-commissariat au Plan a publié, en partenariat avec l'UNICEF, un rapport spécifique sur les effets de cette crise sur la situation sociale, économique et psychologique des enfants.

L'enquête du HCP, montre que les systèmes de santé ont souffert, mettant à mal l'accès des enfants et de leurs mamans aux soins de santé de base comme la vaccination et les consultations prénatales et postnatales. Près de la moitié (47,1%) des enfants âgés de 6-17 ans ayant nécessité un suivi médical, tous services confondus, durant le confinement, n'ont pas pu accéder à ces services, 18,8% parmi les enfants de moins de 6 ans et 35,9% parmi l'ensemble de la population.

Également, l'accès et la continuité de la scolarisation à distance, mis en place par les pouvoirs publics, ont été aussi impactés négativement et de façon plus accentuée après la décision de l'annulation ou du report des examens pour certains niveaux scolaires. En plus, des difficultés importantes d'assimilation des cours à la maison ont été notées, notamment en milieu rural et pour le niveau préscolaire où les parents ne sont pas préparés pour accompagner leurs enfants.

Par ailleurs, la fermeture de plusieurs entreprises et l'arrêt d'activité de nombreux travailleurs du secteur formel et informel a laissé beaucoup de familles sans revenus, handicapant ainsi leurs capacités à subvenir à leurs besoins essentiels. L'enquête a signalé que 41,5% des ménages avec enfants ont déclaré être incapables de respecter au moins un de leurs engagements financiers (loyer, crédit logement, crédit à la consommation, frais des soins médicaux, frais de scolarité, facture d'eau et d'électricité et crédits auprès des épiciers). Parmi les 16% des ménages avec enfants scolarisés dans le secteur privé, 34,9% ont été incapables de payer les frais de scolarité lors du confinement.

## Le Conseil économique, social et environnemental (CESE)

### Les impacts sanitaires, économiques et sociaux de la pandémie de la Covid-19 et leviers d'actions envisageables

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a publié une étude sur «Les impacts sanitaires, économiques et sociaux de la pandémie de la Covid-19 et leviers d'actions envisageables», qui retrace les lacunes structurelles amplifiées par les impacts de la pandémie.

Le CESE note à travers son étude que les impacts de la crise de la Covid-19, malgré l'importance et le caractère volontariste des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sont profonds et multifformes et touchent aussi bien la dynamique économique que le bien-être des citoyens, la qualité et l'efficacité des services publics ou encore les conditions environnementales.

L'étude considère que l'existence préalable de faiblesses structurelles et de vulnérabilités systémiques dans notre modèle de développement actuel qui a atteint ses limites, a exacerbé les difficultés auxquelles le Maroc reste confronté, résultat notamment du retard accumulé dans des chantiers capitaux tels que «l'universalisation de la protection sociale, la mise à niveau du secteur de la santé, la réforme du secteur éducation, l'intégration des activités informelles, la consolidation des droits fondamentaux, la régionalisation avancée et le renforcement et la mise à niveau des entreprises marocaines».

D'autre part, le CESE estime que cette crise représente une opportunité réelle pour un changement radical de nos modes d'organisation, de gestion, de production et de consommation. Une telle transformation requiert «des réformes structurelles profondes, à même de contribuer à préparer le Maroc à une mise en œuvre optimale du modèle de développement qui est actuellement en cours de redéfinition», selon l'étude.

L'objectif final de ces réformes à caractère multidimensionnel et global consiste bien entendu à résorber les effets de cette crise sanitaire sur le court-terme (objet ambitieux mais atteignable), mais également à contribuer à poser les bases d'un Maroc plus juste, inclusif, résilient et prospère.

## Policy Center for the New South

### L'Etat au Révélateur de la COVID-19

La propagation du Covid-19 a contribué à la consécration de l'État marocain comme seule entité capable de gérer la crise. Mais plusieurs défis se posent désormais. C'est l'idée principale d'un rapport collaboratif réalisé par le Policy Center for the New South.

Ce rapport indique que malgré le fait que la pandémie ait contribué à la réhabilitation du rôle de l'Etat comme puissance publique – protectrice, et pourvoyeuse d'assistance aux plus vulnérables –, certaines populations se sont retrouvées mises à mal par les mesures d'urgence sanitaire décrétées par les autorités.

En effet, comme ailleurs, la COVID-19 aura eu pour effet de cantonner l'ensemble de la population marocaine à domicile au travers de mesures relatives à l'état d'urgence sanitaire. De fait, le confinement, comme indiqué dans le résumé de ce papier, «aura eu pour incidence d'enfermer certaines femmes avec leurs oppresseurs et de les assujettir à des violences physiques, verbales, sexuelles, ou encore psychologiques en hausse – sans issue de secours potentielle». Bien que le Maroc ait pris des initiatives afin de combattre cela, telles que les applications mobiles, une majorité de femmes ne disposent pas des prérequis nécessaires pour accéder à ces services compte tenu du taux d'analphabétisme de la population qui reste toujours conséquent. Cela aura ainsi permis de mettre l'accent sur l'importance que revêt la mise en avant d'un leadership féminin, aussi bien politique, économique, que social pour contribuer à apporter des réponses à ces problématiques.

Le Maroc a adopté très tôt des mesures d'assistance financière dans le but d'aider les travailleurs touchés par l'arrêt d'activité, mais il est aujourd'hui confronté, comme le reste du monde, à une nouvelle étape dans sa gestion de la crise liée à la COVID-19 – celle du déconfinement. Les établissements de santé devront alors, selon ce résumé, concilier entre la gestion de patients post-confinement positifs, et le flux usuellement enregistré. Cette crise aura également exacerbé le caractère primordial du rôle du Ministère de la Santé, ainsi que sa gestion et ses attributions qui n'en seront que plus observées.

Tout un ensemble de questions se posent aujourd'hui, dont le projet de Loi des Finances, les prochains enjeux électoraux de 2021, le profil du Ministre chargé du portefeuille de la Santé publique, les questions de sécurité médicale et sanitaire, ou encore la place des ODDs (Objectifs de développement durable) en temps d'urgence sanitaire – auxquelles il conviendra de répondre.

Dans le Royaume, la pandémie aura, selon les auteurs de ce rapport, permis de renouer les relations entre la population et un Etat dont l'interventionnisme est d'ordinaire critiqué. Ce dernier a à la fois pu rassurer les Marocains sur les mesures relevant de la Santé, les rasséréner contre l'inquiétude et les assurer contre l'insécurité.

De fait, divers impératifs incombent aux pouvoirs publics, dont ceux de l'efficacité économique, de la concurrentiabilité, de la compétitivité, du respect de la souveraineté économique, de la garantie de la sécurité humaine, de la prise en charge d'une solidarité sociale, mais également celui de l'inclusion d'entreprises et acteurs sociaux dans la réflexion d'une réponse à la crise et l'ébauche d'une éventuelle relance. La question se pose alors quant à l'évolution de cette relation entre citoyens et pouvoirs publics dans un monde post-pandémie.

### **Le ciblage des pauvres et des vulnérables au Maroc : Quelles leçons pour l'après-Covid-19**

Dans un écrit publié en juillet 2020, Policy Center s'est attelé aux leçons à tirer de la crise sanitaire liée au Covid-19 en matière de



ciblage des pauvres et des vulnérables au Maroc. Les difficultés du ciblage, selon l'auteur de cet ouvrage (Larabi Jaidi), sont devenues le mode d'explication des dysfonctionnements des filets sociaux de sécurité (RAMED, Caisse de Compensation, Tayssir, Programmes Initiative nationale du Développement humain...).

Etant donné qu'il est difficile d'identifier chaque ménage pauvre, l'expérience a montré que le ciblage géographique pouvait, dans une certaine limite, s'avérer une approche d'importance dans les initiatives visant à atteindre les pauvres. Aujourd'hui, la question du ciblage reste entièrement posée.

On a eu de nouveau recours à ses mécanismes quand il fallait distribuer des aides sociales dans la crise de la Covid-19. Les leçons tirées des différents mécanismes de ciblage mis en œuvre sur la longue période peuvent s'avérer pleins d'enseignements sur la complexité de l'identification des catégories et des territoires-cibles, sur la mise en place d'un dispositif de scoring approprié, sur la construction d'un système d'information désagrégé, sur les procédés d'enquêtes pour l'appréciation des sources des revenus, des actifs ou des ressources des ménages...etc. Mais, les techniques de ciblage, quelle que soit leur pertinence, ne peuvent être d'un réel apport à l'efficacité des programmes des filets sociaux, selon les apports de l'auteur, que si elles s'appuient sur une définition rigoureuse des phénomènes qu'elles sont censées saisir (pauvreté, vulnérabilité), et si un système de suivi-évaluation des programmes est établi et appliqué. La mise en place du Registre social unifié sera confrontée à la nécessité d'apporter des réponses à ces questions.

### **L'autonomisation économique des femmes marocaines au temps de la Covid-19 et d'avant: comprendre pour agir**

En juillet 2020, Policy Center a publié un autre ouvrage concernant «L'autonomisation économique des femmes marocaines au temps de la Covid-19 et d'avant : comprendre pour agir».

Les observations présentées dans cet ouvrage collectif soutiennent que les effets économiques de la Covid-19 sont exacerbés pour les femmes et les filles, au Maroc et ailleurs. Ils se matérialisent en des pertes d'emplois, en la vulnérabilité qui leur est associée et au travail en danger.

L'objectif de ce p, selon son introduction, est de mettre en avant l'effet de la crise de la Covid-19 sur la vie des femmes en société, avec un accent sur les retombées sur le travail féminin. Une présentation de la situation des femmes dans le monde constitue le point de départ. Ensuite, le papier jette la lumière sur la situation des femmes au Maroc pendant cette crise. Enfin, il analyse le préexistant avec, à l'esprit, la conviction selon laquelle la situation des femmes sur le marché du travail ne peut être adressée adéquatement en l'absence de compréhension fine des problématiques d'avant la crise.

### **COVID-19 et santé mentale : Les incidences du confinement sur la santé mentale**

Cet écrit publié par Policy Center en juillet 2020 confirme qu'au-delà de ses conséquences économiques, le confinement a eu et continuera d'avoir des impacts psychologiques importants sur les populations. Selon l'auteur de cet ouvrage, El Mostafa Rezrazi, professeur de gestion de crise, plusieurs études menées au cours des dix dernières années, notamment en Asie de l'Est, révèlent que l'état psychologique résultant de la quarantaine ou du confinement ne disparaît pas automatiquement après la levée des mesures sanitaires. Bien au contraire, l'état de détresse chez les individus perdure souvent, s'intensifiant quelquefois, ou encore mutant vers d'autres pathologies.

Les projections indiquent que de nombreuses personnes vont continuer de ressentir de profondes angoisses, la peur d'autrui, des inquiétudes quant à l'avenir au cours de la phase «post-confinement». D'autres feront preuve de réactions pessimistes pendant cette phase en raison de la situation d'incertitude exacerbée. Cependant, ce sont des peurs (comme celles de contamination ou de promiscuité dans les

transports publics, liées aux difficultés de respecter les procédures de distanciation sociale, en milieu professionnel ou autre) qui interfèrent souvent avec des angoisses pathologiques générées ou résultant d'un trouble psychologique antérieur.

Les experts de la gestion des crises insistent sur l'importance d'une vision rationnelle qui prenne en compte la santé mentale des citoyens puisque la quasi-totalité des procédures et mesures sanitaires concernent le comportement humain. Aucune société ne peut rester enfermée en attendant la disparition du virus. L'histoire de l'humanité nous enseigne que l'homme a développé des talents extraordinaires pour s'adapter à la nature. Il convient également de dissocier la prise de conscience dite « existentielle » d'une crise de sa gestion guidée par des mesures visant la réduction des risques. Plus nous épuisons nos économies réelles et nos énergies humaines, plus nous perdons de notre force et intelligence collective dans la lutte contre l'épidémie conclut le professeur de gestion de crise.

### **Effet coupe du monde : une nouvelle piste de réflexion à la quête d'une stratégie de déconfinement efficace**

Dans une publication de Policy Center for the New South (PCNS), Aomar Ibourk et Karim El Aynaoui exposent un Policy Brief intitulé « Effet coupe du monde : une nouvelle piste de réflexion à la quête d'une stratégie de déconfinement efficace ».

Ce document traite d'une nouvelle piste pour réussir la levée du confinement. Il s'agit de contrôler le déconfinement pour éviter un phénomène appelé « effet coupe du monde », qui pourra causer un nombre de cas infectés dépassant le pic durant la pandémie.

Ce travail présente, en premier lieu, une définition de l'effet coupe du monde, montrant son éventuel effet amplificateur au regard de la progression de la pandémie, en termes de nombre de cas infectés au pic et la durée encourue avant son atteinte. Ensuite, il expose des éléments pouvant contribuer à l'atténuation dudit effet. Cette

discussion soutient que la levée du confinement, partiellement ou complètement, devrait s'accompagner du maintien des mesures de « distanciation sociale » et du port des masques, la limitation des contacts, la gestion prudente des flux de personnes et un contrôle particulier, voire une fermeture, des lieux des grands rassemblements, tels que les 'Moussems', les cinémas, les stades, les écoles, etc.

## **Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales - Aïn Chock - ÉRÉCA**

### **Crise sanitaire et répercussions économiques et sociales au Maroc**

Ce rapport, intitulé Crise sanitaire et répercussions économiques et sociales au Maroc, est l'œuvre d'un collectif de chercheurs membres et affiliés à l'ÉRÉCA domiciliée à la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales – Aïn Chock.

La motivation qui a réuni les auteurs de ce rapport collectif, pour réaliser ce travail étalé sur près de cinq mois, relève d'une préoccupation citoyenne : contribuer à nourrir la réflexion sur l'évaluation des divers effets d'une crise majeure et des possibles conditions d'en sortir avec le moindre mal.

Ce rapport se focalise sur trois grandes préoccupations : les mesures de prévention contre le Covid-19 prises par les autorités marocaines en vue de proposer des outils pour cibler les groupes potentiellement les plus vulnérables en cas de résurgence d'une telle épidémie, les retombées micro et macroéconomiques des décisions visant à limiter l'expansion de l'épidémie, notamment le confinement ; et le vécu des ménages.

Le recours aux données d'enquêtes a constitué un moyen efficace pour appréhender l'impact de la crise sanitaire et des dispositions qui s'en sont suivies sur le niveau de vie des ménages, notamment celui des classes pauvres. Outre l'estimation du volume de la population qui a sombré dans la précarité, les auteurs mesurent les conséquences

sur les inégalités. Pour discuter la portée des mesures palliatives (les aides distribuées aux ménages), ces aspects sont traités avant et après leur mise en œuvre.

## Banque mondiale

### Rapport de suivi de la situation économique du Maroc - Perspectives économiques et impact de la crise de COVID-19

Le Rapport de suivi de la situation économique du Maroc est un rapport semestriel du Département économique de la Banque mondiale. Il présente les dernières tendances de la conjoncture et les effets des politiques économiques. Le numéro de juin 2020 comprend un chapitre sur les perspectives économiques du Maroc à la lumière de la pandémie de COVID-19 et de la crise économique qui en découle. Il aborde également les aspects macro-économiques, l'environnement des affaires et le développement du secteur privé ainsi que les perspectives de relance économique.

Ce rapport indique que le choc du COVID-19 pousse brusquement l'économie marocaine dans une grave récession, la première depuis 1995. L'économie devrait être doublement affectée par les chocs économiques intérieurs et extérieurs. Le PIB réel devrait contracter de 4% en 2020 dans le scénario de référence, ce qui contraste fortement avec l'expansion de 3,6% prévue avant l'épidémie.

Les travailleurs vulnérables, selon ce rapport, sont particulièrement touchés, notamment ceux du secteur informel. Les effets négatifs ont conduit à des pertes d'emplois et de revenus généralisées, en particulier dans le secteur informel où 66% des travailleurs ont perdu leur emploi. L'aide gouvernementale a en partie atténué la perte pour 19% des ménages en particulier dans le secteur informel.

Le double déficit du Maroc devrait se détériorer mais reste gérable. Malgré la baisse des importations, le déficit du compte courant devrait se creuser et atteindre 8,4% en 2020, reflétant une forte baisse des recettes d'exportation et touristiques ainsi que des transferts. Sur le

plan budgétaire, le rapport de la banque mondiale précise que les recettes (hors celles perçues à travers le Fonds spécial Covid) devraient matériellement se contracter par rapport aux prévisions antérieures en 2020 et 2021, tandis que les dépenses devraient augmenter en 2020 grâce à des dépenses supplémentaires en matière de santé, de protection sociale et d'autres réponses politiques COVID-19.

En conséquence, le déficit budgétaire global devrait s'élargir à 7,5% du PIB en 2020, près de 4 points de pourcentage de plus que prévu avant COVID-19. La dette publique et extérieure devrait aussi augmenter mais rester soutenable.

## **Oxford Business Group**

### **Morocco Covid-19 Response Report (CRR)**

Les actions fortes de l'industrie marocain dans la lutte globale contre la pandémie de Covid-19 et en faveur de la relance économique sont analysées au sein d'un nouveau rapport intitulé Morocco Covid-19 Response Report (CRR) rédigé par Oxford Business Group (OBG), en partenariat avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE).

Le document valorise les données essentielles relatives au paysage socioéconomique du royaume. Il comprend notamment un entretien avec Moulay Hafid Elalamy, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique.

Il analyse en détail la manière dont différentes branches de l'économie, telles que le textile, l'agroalimentaire, l'industrie automobile et aéronautique ou encore le secteur des TIC et du offshoring ont adapté leurs opérations et collaboré avec le secteur public afin d'appuyer le royaume dans ses efforts visant à atténuer les retombées de la crise sanitaire.

Le rapport relate encore comment le Maroc a réussi à développer d'importantes capacités industrielles afin de produire des biens

essentiels, tels que des masques pour le marché national et international, des tests de dépistage du Covid-19, et à limiter ainsi les importations.

Il met enfin en lumière le rôle important joué par l'industrie agroalimentaire tout au long de la crise sanitaire. Celle-ci est parvenue à maintenir un approvisionnement constant grâce à des capacités de production importantes et à des chaînes de valeur solides qui ont permis de limiter les perturbations. Le rapport examine par ailleurs les conséquences positives de l'augmentation actuelle des exportations de fruits et légumes vers l'Europe, en raison du ralentissement de la production de ses principaux concurrents dans la région.

## **Organisations de la société civile (OSC) - ONU Femmes Maroc**

### **Violences faites aux femmes et aux filles en temps de crise - "l'expérience du confinement au Maroc"**

La pandémie de la COVID-19 a exacerbé les facteurs de discrimination, accentué la vulnérabilité des femmes et a eu un impact sur les violences faites aux femmes, selon un rapport intitulé Violences faites aux femmes et aux filles en temps de crise – l'expérience du confinement au Maroc., élaboré par une vingtaine d'organisations de la société civile (OSC) avec l'appui de ONU Femmes Maroc.

A l'instar du reste du monde, le Maroc manque de données quantitatives nationales sur les violences durant le confinement. Ce rapport se veut donc un éclairage qualitatif du point de vue de 19 centres d'écoute associatifs s'étant mobilisés pour assurer une assistance aux victimes, en dépit des contraintes et de moyens limités. Il porte sur les différentes formes de violences (physique, psychologique, économique, sexuelle, juridique) dans différents contextes (conjugal, familial, numérique, institutionnel, espace public, professionnel) et a pour objectif de dresser un portrait des vécus de ces femmes et des obstacles rencontrés dans leur accès aux services grâce à l'analyse

de 2778 appels sur les 4768 appels reçus par les OSC. Sur la base de ces données, le rapport formule des recommandations concrètes à l'adresse des pouvoirs publics, acteurs associatifs, femmes en situation de violence et du grand public quant à la gestion inclusive de la crise sanitaire.



## **IV. Les principales décisions prises et études réalisées pendant la période post confinement**



## Cabinet Royal

Communiqué du Cabinet Royal concernant la stratégie de vaccination contre la Covid-19

<http://www.mapmarrakech.ma/fr/communique-du-cabinet-royal-3/>

Communiqué du Cabinet Royal concernant la gratuité du vaccin contre l'épidémie de la COVID-19 au profit de tous les Marocains.

<http://mapanticorona.map.ma/fr/node/21521>

## Décrets

1. Décret n°2.20.406 portant prorogation de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national afin de faire face à la propagation du coronavirus (Covid-19)

**BO 6889-bis ; 09-06-2020**

[http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO\\_6889-bis\\_Ar.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO_6889-bis_Ar.pdf)

2. Décret n° 2-20-414 du 30 chaoual 1441 ( 22 juin 2020 ) approuvant l'accord de prêt conclu le 9 juin 2020 entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement, portant sur un montant de deux cent soixante-quatre millions d'euros (264.000.000 €) consenti par ladite Banque au Royaume du Maroc, pour le financement du Programme d'appui à la réponse au Covid-19 (PARC-19)

**B.O 6896 ; 02-07-2020**

[http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/BO/2020/BO\\_6896\\_Fr.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/BO/2020/BO_6896_Fr.pdf)

3. Décret n° 2.20.456 portant prorogation de la durée d'effet de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour faire face à la propagation du corona virus - covid 19

**BO 6898-bis ; 09-07-2020**

[http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO\\_6898-bis\\_Ar.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO_6898-bis_Ar.pdf)

4. Décret n° 2-20-476 du 2 hijra 1441 ( 23 juillet 2020 ) approuvant l'accord de prêt n° 9147-MA d'un montant de trente-cinq millions de dollars américains (35.000.000,00 de dollars américains), conclu le 3 juillet 2020 entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, concernant le financement additionnel du programme d'amélioration de la santé primaire dans les zones rurales et de riposte d'urgence à la pandémie de COVID-19

**B.O 6906 ; 06-08-2020**

[http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/BO/2020/BO\\_6906\\_Fr.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/BO/2020/BO_6906_Fr.pdf)

5. Décret n° 2-20-522 du 22 hijra 1441 ( 12 août 2020 ) approuvant le contrat de financement n° 92309 d'un montant de deux cents millions d'euros (200.000.000 d'euros), conclu le 23 juillet 2020, entre le Royaume du Maroc et la Banque européenne d'investissement, concernant l'appui au secteur de la santé pour faire face aux impacts de la pandémie du COVID 19

**B.O 6918 ; 17-09-2020**

[http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/BO/2020/BO\\_6918\\_Fr.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/BO/2020/BO_6918_Fr.pdf)

6. Décret N° 2.20.526 portant prolongation de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national

**B.O 6906-bis ; 08-08-2020**

[http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO\\_6906-bis\\_Ar.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO_6906-bis_Ar.pdf)

7. Décret N° 2.20.526 portant prolongation de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national

**B.O 6906-bis ; 08-08-2020**

[http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO\\_6898-bis\\_Ar.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO_6898-bis_Ar.pdf)

8. Décret N°2.20.631 portant prolongation de la période de validité de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour faire face à la Covid-19

**B.O 6915-bis ; 09-09-2020**

[http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO\\_6915-bis\\_Ar.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO_6915-bis_Ar.pdf)

9. Décret n° 2.20.456 portant prorogation de la durée d'effet de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour faire face à la Covid-19

**BO 6898-bis ; 09-07-2020**

[http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO\\_6898-bis\\_Ar.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO_6898-bis_Ar.pdf)

10. Décret-loi n° 2.20.605 au profit de certains employeurs affiliés à la CNSS et leurs salariés déclarés ainsi que certaines catégories de travailleurs indépendants et de personnes non salariées assurées auprès de la Caisse, touchés par les répercussions de l'épidémie du Covid-19

**B.O 6918 ; 17-09-2020**

[http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO\\_6918\\_Ar.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO_6918_Ar.pdf)

11. Décret n° 2.20.664 au profit de certains employeurs affiliés à la CNSS et leurs salariés déclarés ainsi que certaines catégories de travailleurs indépendants et de personnes non salariées assurées auprès de la Caisse, touchés par les répercussions de l'épidémie du Covid-19 en ce qui concerne le secteur du tourisme

**B.O 6918 ; 17-09-2020**

[http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO\\_6918\\_Ar.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO_6918_Ar.pdf)

12. Décret n° 2.20.711 relatif à la prolongation de la période de validité de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire pour faire face à la propagation du Covid -19

**B.O 6924 ; 08-10-2020**

[http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO\\_6924\\_Ar.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/BO/2020/BO_6924_Ar.pdf)

L'état d'urgence sanitaire prolongé au Maroc jusqu'au 10 décembre 2020 à 18h.

Le Conseil de gouvernement réuni ce jeudi 5 novembre 2020, a approuvé le projet de décret 2.20.788 portant prolongation de l'état d'urgence au Maroc jusqu'au 10 décembre 2020 à 18h.

## Départements ministériels

### Ministère de la santé

- **Nutrition durant la pandémie de COVID-19 ; Guide de questions réponses A l'usage des professionnels de santé**

<https://www.sante.gov.ma/Publications/Guides-Manuels/Documents/2020/GUIDE%20DE%20NUTRITION%20DURANT%20LA%20PANDEMIE%20DE%20COVID%2019.pdf>

Dans le contexte de la riposte nationale de la pandémie de COVID-19 et afin de maîtriser son impact sur la santé, le renforcement de l'immunité, à travers des mesures de préservation et de promotion de la nutrition, s'avère essentielle en vue de maintenir les acquis du programme national de nutrition et préserver le bien être de la population dans ce contexte épidémiologique exceptionnel.

- **Covid 19 : Mesures de prévention en milieu de travail**

Une note qui comporte les principales mesures de prévention du Covid-19, a pour but de réduire la propagation du virus SARS-CoV-2 sur les lieux de travail et protéger ainsi la santé des travailleurs et éviter la contamination des clients et des sous-traitants. L'employeur est tenu de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de préserver la santé et la sécurité de travailleurs sur les lieux de travail. Cette note est inspiré du document de l'OMS «Gettingyourworkplaceready for COVID-19 » du 03/03/2020.

- **Organisation et prise en charge de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum durant la période de pandémie COVID-19 ; Guide pratique destiné à l'usage des professionnels de la santé**

<https://www.sante.gov.ma/Publications/Guides-Manuels/Documents/2020/PLAN%20GUIDE%20COVID-19%20GROSSESSE.pdf>

Ce document est élaboré sur la base des données scientifiques actuellement disponibles et en consensus avec tous les acteurs œuvrant dans le domaine de la santé maternelle et néonatale, en particulier les membres des sociétés savantes. Il sera inéluctablement d'une grande valeur ajoutée pour le renforcement des mesures relatives à la prévention du risque COVID-19, à l'organisation appropriée des services de santé et à la prise en charge des femmes et des nouveau-nés dans ce contexte épidémiologique spécifique de notre pays.

- **Mise à jour du protocole de prise en charge des cas Covid 19 de leur contact et la stratégie de dépistage**

<https://pharmacie.ma/uploads/pdfs/Mise%20a%CC%80%20jour%20du%20protocole%20de%20prise%20en%20charge%20des%20cas%20Covid%2019.pdf>

Dans le cadre de la mise à jour continue du plan national de veille et de riposte à l'épidémie Covid-19 et, ce compte tenu de la situation épidémiologique actuelle, les procédures techniques de prise en charge des cas d'infection au Sars-Cov-2 et de leurs contacts, ainsi que la stratégie de dépistage ont été actualisées par le ministère de la Santé.

- **Mise à jour du cahier des charges fixant les exigences pour la réalisation du diagnostic de la COVID 19 par qRT-PCR au niveau d'un laboratoire privé d'analyses de biologie médicale.**

[http://inh.ma/wp-content/themes/twentythirteen-child/Documents\\_PDF/Circulaire\\_covid.pdf](http://inh.ma/wp-content/themes/twentythirteen-child/Documents_PDF/Circulaire_covid.pdf)

Avec un réseau de 18 laboratoires autorisés à effectuer les tests PCR, le ministère de la Santé vient de mettre à jour le cahier des charges fixant la réalisation du diagnostic de la Covid-19 par qRT-PCR au niveau des laboratoires privés. Cette opération

concerne essentiellement la procédure de demande d'autorisation mentionnée dans l'article 4 du cahier des charges de la nouvelle circulaire n°72 du 12 septembre, qui a remplacé celle du 4 juin 2020.

- **Centres d'examen dédiés au diagnostic du Covid-19 au Maroc**

Le ministère de la Santé a publié une liste de centres locaux et régionaux dédiés au Covid-19, examens cliniques et diagnostic.

- **Laboratoires privés autorisés à faire les tests PCR**

<https://lesec0.ma/coronavirus-voici-la-liste-des-laboratoires-autorises-a-faire-les-tests-pcr/>

Le ministère de la Santé a établi la liste des laboratoires privés du Royaume, seuls habilités à faire le diagnostic concernant les tests de dépistage de la covid-19. Cette liste a été communiquée dans la circulaire n°044 du Ministère. Elle cite, pour chaque Région du Royaume, les noms des laboratoires et ceux de leurs directeurs, autorisés à faire le diagnostic du SARCOV-2 par qRT-PCR.

- **Centre de campagne privé à Casablanca**

<https://fr.le360.ma/societe/depistage-covid-19-une-premiere-au-maroc-un-centre-de-campagne-prive-a-casablanca-224380>

Un centre de campagne pour réaliser des tests du nouveau coronavirus (Covid-19) s'est installé en octobre au cœur quartier du populaire de Derb Sultan à Casablanca, une «première» pour le secteur privé à l'échelle nationale. Le centre, relevant du Laboratoire d'analyses médicales Derb Sultan, est aménagé sur une superficie de près de 300 mètres pour le prélèvement des échantillons des personnes souhaitant faire un dépistage, envoyés ensuite aux locaux du laboratoire pour la réalisation des analyses PCR.



## Ministère de l'Intérieur

- **Troisième versement des aides exceptionnelles accordées aux ménages du secteur informel : 13/07/2020**

Le Comité de Veille Economique (CVE) porte à la connaissance des ménages opérant dans le secteur informel ayant perdu leurs sources de revenus du fait du confinement sanitaire, que le troisième versement des aides sera effectué selon des modalités précises :

<http://covid19.interieur.gov.ma/actualites.aspx>

- **Communiqué conjoint concernant la 2ème phase du plan d'allègement du confinement sanitaire**

Communiqué conjoint des ministères de l'Intérieur, de la Santé, de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique du 22 juin. Il comprend les principales mesures relatives au passage à la 2ème phase du plan d'allègement du confinement sanitaire à partir du 24 juin à minuit.

<http://covid19.interieur.gov.ma/actualites.aspx>

- **Communiqué conjoint du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Santé du 09 juin 2020**

Dans le cadre de la préparation du retour à une vie normale et de la reprise des activités économiques et sociales sur tout le territoire national, les pouvoirs publics ont décidé un plan de réduction des mesures de confinement en fonction de la situation épidémiologique de chaque province ou région, progressivement et en plusieurs étapes, à partir du 11 juin 2020.

<http://covid19.interieur.gov.ma/actualites.aspx>

## Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

Pacte pour la relance économique et l'emploi

[https://medias24.com/images/fils/pdf/2020/pacte\\_pour\\_la\\_relance\\_economique\\_et\\_l\\_emploi.pdf](https://medias24.com/images/fils/pdf/2020/pacte_pour_la_relance_economique_et_l_emploi.pdf)

Le Pacte pour la relance économique et l'emploi a été signé à Rabat, en marge de la 9ème réunion du Comité de Veille Économique (CVE). Paraphé par le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâboun, les Présidents de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), Chakib Alj, et du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), Othman Benjelloun, ce Pacte pour la relance économique et l'emploi comprend des mesures transverses tout en tenant compte des spécificités sectorielles.

- **Les procédures et les mesures de reprise de travail dans les établissements publics, après la levée de l'état d'urgence sanitaire.**

[http://bdj.mmsp.gov.ma/Medias/Uploaded/files/Circulaire\\_N4-2020-.pdf](http://bdj.mmsp.gov.ma/Medias/Uploaded/files/Circulaire_N4-2020-.pdf)

Dans cette circulaire, le département de tutelle invite les fonctionnaires et employés des établissements publics et des collectivités locales, qui ont précédemment bénéficié des facilités accordées par la circulaire du ministre du 16 mars 2020, à rejoindre progressivement leurs lieux de travail et à mettre en œuvre les dispositions de cette circulaire.

### **Ministère de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique**

- **Protocole pour la gestion du risque de contamination au covid-19 dans les lieux du travail**

<http://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/Protocole%20pour%20la%20gestion%20du%20risque%20de%20contamination%20covid-19.pdf>

Le protocole vise à fournir des lignes directrices pour accompagner les entreprises à mettre en place les mesures de précaution émanant des autorités compétentes pour lutter contre la propagation du COVID-19

sur le lieu du travail en vue de protéger la santé des salariés et assurer la continuité des activités et de l'emploi. Ce protocole s'adresse aux entreprises qui continuent à exercer leur activité économique et celles qui souhaitent la reprendre suite à la levée du confinement. Il vient en support aux guides élaborés par d'autres départements et autorités compétentes.

- **Protocole de sécurité sanitaire pour la continuité des activités industrielles ;**

<https://drive.google.com/file/d/1RHh8jLC8jfp-TzAQrBrfj1LcAO6ceFMF/view>

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique a publié le protocole de sécurité sanitaire pour la continuité des activités industrielles. Il regroupe les bonnes pratiques à mettre en place pour des secteurs industriels ; à savoir : le Secteur de l'Industrie Automobile ; le secteur des Industries Textiles et du Cuir ; le secteur des Industries Agroalimentaires ; le secteur de l'Industrie Pharmaceutique ; le secteur de l'Industrie Navale ; et des Activités Industrielles Diverses.

- **Guide des mesures sanitaires pour la reprise des activités commerciales**

[http://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/Guide\\_Mesures\\_Sanitaires\\_Commerce%202020\\_compressed.pdf](http://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/Guide_Mesures_Sanitaires_Commerce%202020_compressed.pdf)

Veiller à la santé des employés et des clients est un impératif pour la reprise de l'activité commerciale

- **Lutte contre covid-19 : les entreprises et les unités industrielles tenues de fournir les masques de protection à leurs employés**

Dans le cadre des mesures prises pour la lutte contre la propagation du Covid-19, les chefs et les gestionnaires des entreprises et des unités industrielles et de production sont tenus de mettre à la disposition de leurs employés les masques de protection et veiller à ce qu'ils

soient remplacés toutes les quatre heures, et ce afin de préserver leur sécurité et leur santé.

- **Guide des mesures sanitaires pour la reprise des activités commerciales**

[http://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/Guide\\_Mesures\\_Sanitaires\\_Commerce%202020\\_compressed.pdf](http://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/Guide_Mesures_Sanitaires_Commerce%202020_compressed.pdf)

Adopter les mesures d'hygiène et de sécurité sanitaire. Placer des affiches de sensibilisation est un impératif pour la reprise de l'activité commerciale ...

- **« Imtiaz-technologies covid-19 » : 34 projets d'investissement retenus**

[http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/%C2%AB-  
imtiaz-technologies-covid-19-%C2%BB-34-projets-  
d%E2%80%99investissement-retenus](http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/%C2%AB-imtiaz-technologies-covid-19-%C2%BB-34-projets-d%E2%80%99investissement-retenus)

Dans le cadre de l'appel à projets « Imtiaz-Technologies Covid-19 », lancé par l'Agence Maroc PME, le comité de sélection public privé a approuvé 34 projets d'investissements portés par des TPME pour la fabrication de produits et d'équipements utilisés dans la lutte contre cette pandémie.

- **L'agence de développement du digital lance plusieurs initiatives digitales en faveur des administrations pour accompagner le travail à distance**

[http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/l%E2%80%99agence-  
de-d%C3%A9veloppement-du-digital-lance-plusieurs-initiatives-  
digitales-en-faveur-des](http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/l%E2%80%99agence-de-d%C3%A9veloppement-du-digital-lance-plusieurs-initiatives-digitales-en-faveur-des)

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement mises en œuvre pour faire face à l'épidémie de coronavirus, plusieurs administrations ont adopté l'outil digital pour favoriser le télétravail et pris le choix de limiter les échanges physiques de documents et courriers administratifs.

- **Un lit de réanimation fabriqué 100% au Maroc**

<http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/un-lit-de-%C3%A9animation-fabriqu%C3%A9-100-au-maroc-0>

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique a mobilisé une équipe d'industriels et d'ingénieurs pour concevoir et fabriquer au Maroc un lit de réanimation conforme aux standards internationaux en termes de sécurité et de performance et à un prix compétitif.

- **Covid-19: une offre de conseil et expertise technique pour accompagner le déploiement des plans de relance des TPME industrielles**

<http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/covid-19-une-offre-de-conseil-et-expertise-technique-pour-accompagner-le-d%C3%A9ploiement-des>

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique lance une offre de conseil et d'expertise technique au profit des TPME industrielles pour les accompagner dans la gestion des difficultés induites par la pandémie du Covid-19 et la préparation des plans de relance de leurs activités.

## **Ministère de l'éducation**

- **Organisation de l'année scolaire 2020-2021**

<https://www.men.gov.ma/Ar/Documents/note3920.pdf>

Un plan de travail a été donc mis en place pour l'année 2020-2021. Il se base sur différents scénarios, et ce pour répondre à tous les imprévus et les hypothèses qui pouvaient survenir. Ce plan prend en considération également l'évolution de la situation épidémiologique du pays, indique cette note. Destiné aux établissements d'enseignement publics et privés, ce document fixe les principes et les fondamentaux à respecter durant la rentrée scolaire 2020-2021

- **Dispositif pour l'organisation du baccalauréat 2020**

<https://drive.google.com/file/d/1nltlbl4x46T8NuMYnOnub2b1Xsw9ngkE/view>

Le baccalauréat de cette année s'est déroulé dans un contexte très particulier lié à la pandémie du Covid-19 et de l'état d'urgence sanitaire. Le ministère de l'Éducation nationale a préparé un dispositif particulier pour assurer le bon déroulement de cette opération, qui avait cette année un caractère particulier en raison de la situation liée à la pandémie du coronavirus.

- **Diffusion des cours sur les chaînes TV**

<https://www.men.gov.ma/Ar/Pages/ToutesPublications.aspx>

Dans un communiqué publié, dimanche 04 octobre, le ministère porte ainsi à la connaissance des élèves, leurs parents et tuteurs que les leçons relatives aux programmes scolaires 2020-2021 seront diffusées sur les chaînes TV Athaqafia, Tamazight et Laâyoune, à partir de lundi jusqu'à samedi pour les trois filières d'enseignement. Cette opération, note la même source, intervient après l'achèvement de l'étape d'évaluation-diagnostic, de révision et de consolidation qui s'est déroulée du 10 septembre au 03 octobre en vue notamment de consacrer les acquis des élèves au cours de l'année scolaire précédente.

- **Opération de réorientation dans les établissements du secondaire**

<https://www.men.gov.ma>

L'opération de réorientation au titre de la rentrée scolaire 2020-2021 se déroulera dans tous les établissements de l'enseignement secondaire du 07 au 17 septembre courant, a indiqué le ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Enseignement présentiel dans les différents centres des classes préparatoires à travers le Royaume.

[https://www.men.gov.ma/Ar/Documents/Note688-20\\_page-0001.jpg](https://www.men.gov.ma/Ar/Documents/Note688-20_page-0001.jpg)

Dans une note adressée aux différents acteurs concernés, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision d'opter pour un enseignement 100% en présentiel dans les différents centres des classes préparatoires à travers le Royaume. Dans le même sillage, le ministère a autorisé l'augmentation de la capacité d'accueil des internats au-delà de 50% si nécessaire, ceci en veillant à assurer les conditions sûres à même de garantir la sécurité des apprenants, du personnel enseignant et des cadres administratifs.

- **Programme de révision au sein des établissements scolaires**

<https://www.men.gov.ma/Ar/Documents/Note412001092020.pdf>

La mise en œuvre des séances de révision et de consolidation, qui a pour objectif de promouvoir l'égalité des chances entre les apprenants, s'inscrit dans le cadre des dispositions de la note émise en août dernier par le ministère de l'Éducation nationale, visant à consolider les programmes réalisés durant l'année scolaire écoulée dans le cadre de l'enseignement en présentiel et à distance.

## **Rapports, Etudes, Enquêtes**

### **Haut - commissariat au Plan (HCP)**

#### **1. Enquêtes sur l'impact de Covid-19 sur la situation socioéconomique et psychologique des réfugiés au Maroc**

<https://www.hcp.ma/Enquete-sur-l-impact-de-Covid-19-sur-la-situation-socioeconomique-et-psychologique-des-refugies-au-Maroc>

Le Haut – commissariat au Plan (HCP) a réalisé, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), une enquête auprès des réfugiés au Maroc. Cette opération, menée du 2 au 8 juin 2020, a pour objectif d'évaluer l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la situation économique, sociale et psychologique de cette population

## **2. Enquête sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages**

[https://www.hcp.ma/Enquete-sur-l-impact-du-coronavirus-sur-la-situation-economique-sociale-et-psychologique-des-menages-Note-de-synthese\\_a2506.html](https://www.hcp.ma/Enquete-sur-l-impact-du-coronavirus-sur-la-situation-economique-sociale-et-psychologique-des-menages-Note-de-synthese_a2506.html)

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a réalisé, du 14 au 23 avril 2020, une enquête auprès des ménages pour suivre l'adaptation du mode de vie des ménages sous la contrainte du confinement.

## **3. Evolution des comportements des marocains face à la pandémie de covid-19 ; 2ème panel sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages**

[https://www.hcp.ma/Evolution-des-comportements-des-marocains-face-a-la-pandemie-de-covid-19\\_a2572.html](https://www.hcp.ma/Evolution-des-comportements-des-marocains-face-a-la-pandemie-de-covid-19_a2572.html)

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) publie, dans ce document, les résultats du volet portant sur les comportements des marocains face à la pandémie de la COVID-19, l'un des quatre modules thématiques couverts par le deuxième panel sur l'impact de cette pandémie sur la situation économique, sociale et psychologique de la population.

## **4. Rapports sociaux dans le contexte de la pandémie COVID-19 ; 2ème panel sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages**

[https://www.hcp.ma/downloads/Enquete-sur-l-impact-du-coronavirus-sur-la-situation-economique-sociale-et-psychologique-des-menages\\_t21765.html](https://www.hcp.ma/downloads/Enquete-sur-l-impact-du-coronavirus-sur-la-situation-economique-sociale-et-psychologique-des-menages_t21765.html)

Dans cette note, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) publie les principaux résultats des modules portant sur l'évolution des rapports sociaux et des perceptions de l'accès à l'enseignement à distance et aux soins médicaux, dans le contexte du confinement sanitaire instauré pour lutter contre la pandémie de Covid-19.



## 5. Reprise d'activité des entreprises suite à la levée du confinement ; 2ème enquête sur l'impact de la Covid-19 sur l'activité des entreprises, juillet 2020

C : / U s e r s / A D M I N / D o w n l o a d s / R e p r i s e % 2 0 d % E 2 % 8 0 % 9 9 a c t i v i t % C 3 % A 9 % 2 0 d e s % 2 0 e n t r e p r i s e s % 2 0 s u i t e % 2 0 % C 3 % A 0 % 2 0 l a % 2 0 l e v % C 3 % A 9 % e % 2 0 d u % 2 0 c o n f i n e m e n t % 2 0 ( V e r s i o n % 2 0 F r ) . p d f

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) présente, à travers cette note, les principaux résultats de la deuxième enquête relative à l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises. L'objectif de cette enquête est de s'enquérir du niveau de reprise d'activité des entreprises suite à la levée du confinement, d'appréhender les contraintes qui freinent cette reprise et de relever les mesures d'adaptation qu'elles ont entamées pour s'adapter au nouveau contexte post confinement. Il s'agit de décrire ainsi à travers ces résultats, les difficultés des entreprises dans leur quête de reprise d'activité après le coup d'arrêt causé pour une grande partie d'entre elles par le confinement.

## 6. Répercussions de la pandémie Covid-19 sur la situation économique des ménages ; 2ème panel sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages

[https://www.hcp.ma/downloads/Enquete-sur-l-impact-du-coronavirus-sur-la-situation-economique-sociale-et-psychologique-des-menages\\_t21765.html](https://www.hcp.ma/downloads/Enquete-sur-l-impact-du-coronavirus-sur-la-situation-economique-sociale-et-psychologique-des-menages_t21765.html)

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) publie, dans ce qui suit, les résultats du volet portant sur les répercussions économiques de la pandémie COVID-19 sur la situation des ménages, un des quatre modules thématiques couverts par le deuxième panel sur l'impact de cette pandémie sur la situation économique, sociale et psychologique de la population. L'objectif principal de ce panel, mené par le HCP du 15 au 24 juin dernier auprès d'un échantillon représentatif de 2 169 ménages, consiste à appréhender l'évolution des comportements

socioéconomiques et préventifs face à cette pandémie et à évaluer ses impacts sur les différentes couches de la population marocaine en termes d'accès aux produits de base, à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et au revenu.

## 7. Situation épidémique Covid-19 et perspectives d'évolution au Maroc à l'horizon de fin 2020

C:/Users/ADMIN/Downloads/Les%20Brefs%20du%20Plan%20N%C2%B0%2015%2014%20Octobre%202020%20(version%20fran%C3%A7aise)%20(1).pdf

Cette note présente un éclairage sur la situation épidémique liée au Covid-19 depuis la levée du confinement au Maroc ainsi que ses perspectives d'évolution au Maroc à l'horizon de fin 2020. Elle vise, également, à examiner l'effet d'une stratégie d'imposition épidémique – un jour par semaine- sur la tendance prévue des cas déclarés Cette stratégie pourrait constituer une base pour relancer le débat autour des politiques de riposte face à une montée excessive du nombre de contamination

### Haut-Commissariat au Plan (HCP) ; - Le Système des Nations Unies au Maroc (SNUD) ; - La Banque mondiale (BM)

- **Note stratégique, Impact social et économique de la crise du Covid- 19 au Maroc**

[https://www.hcp.ma/Note-strategique-Impact-social-et-economique-de-la-crise-du-Covid-19-au-Maroc\\_a2582.html](https://www.hcp.ma/Note-strategique-Impact-social-et-economique-de-la-crise-du-Covid-19-au-Maroc_a2582.html)

L'économie du Maroc est d'ores et déjà affectée par l'effondrement économique global, qui touche notamment l'Europe, son principal partenaire commercial. Les mesures de confinement pour faire face à la propagation de la pandémie montrent elles aussi des effets négatifs rapides sur l'économie. Ce fait référence aux résultats des enquêtes spécifiques COVID-19, aux analyses de conjoncture et au rapport

du budget économique exploratoire réalisé par le HCP, au Cadre de Réponse Socioéconomique Immédiate au COVID-19 recommandé par le Secrétariat Général des Nations Unies et aux rapports de suivi de la situation économique du Maroc réalisés par la BM.

## HCP - UNICEF

### Impact du Coronavirus sur la situation des enfants

<https://www.unicef.org/morocco/rapports/maroc-impact-de-la-pand%C3%A9mie-covid-19-sur-la-pauvret%C3%A9-des-enfants>

Cette étude étale des regards globales sur la situation des enfants dans le contexte de la crise sanitaire, notamment le suivi de l'enseignement à distance, le respect des mesures de prévention, l'accès aux soins de santé, les effets potentiels du confinement sur l'état psychologique des enfants et l'évolution de leurs relations sociales avec leur environnement et leurs conditions de vie dans le cadre de la crise.

## Le Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Les impacts sanitaires, économiques et sociaux de la pandémie de la Covid-19 et leviers d'actions envisageables.

<https://www.cese.ma/docs/les-impacts-sanitaires-economiques-et-sociaux-de-la-pandemie-de-la-covid-19-et-leviers-dactions-envisageables/>

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a publié une étude sur «Les impacts sanitaires, économiques et sociaux de la pandémie de la Covid-19 et leviers d'actions envisageables», qui retrace les lacunes structurelles qui ont été derrière l'amplification des impacts de la pandémie.

## Caisse de Dépôt de Gestion CDG

### 1. Ciment & Covid-19: Des fissures se dessinent sur le court terme Juin 2020 ;

<https://www.cdgcapital.ma/fr/publications/ciment-covid-19-des-fissures-se-dessinent-sur-le-court-terme>

Une étude de l'équipe Recherche Action de CDG Capital concernant le secteur du ciment à l'épreuve de la COVID-19.

### 2. Economie nationale et marché de taux face aux enjeux du Covid-19

<https://www.cdgcapital.ma/fr/publications/economie-nationale-et-marche-de-taux-face-aux-enjeux-du-covid-19-et-de-la-secheresse>

Une étude sur l'économie nationale marocaine qui évolue dans une conjoncture particulièrement difficile, marquée d'une part par la pandémie Covid-19 et son impact considérable sur l'économie mondiale, avec un manque de visibilité sur l'horizon de reprise de l'activité dans l'ensemble des pays affectés, et d'autre part, par la succession de deux années de sécheresse au niveau national.

## CGEM

- **Guide des mesures sanitaires pour le Commerce**

<https://www.cgem.ma/upload/999516309.pdf>

Pour accompagner la reprise des activités, la Fédération du Commerce et Services de la CGEM a préparé un guide des mesures sanitaires spécifiques à la reprise des activités des différents types de commerces. Ce guide décrit les mesures qui doivent être adaptées, par les différents acteurs et par chaque employeur, à leurs spécificités afin de garantir la reprise des activités commerciales dans les conditions les plus sûres et les plus saines, de manière à éviter autant que possible une nouvelle propagation ou recrudescence du virus Covid-19.

## Policy Center for the New South - OCP

### 1. La stratégie du Maroc face au COVID-19

[https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PP-20-7\\_LaStrategieduMarocFaceAuCovid19.pdf](https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PP-20-7_LaStrategieduMarocFaceAuCovid19.pdf)

Face à la pandémie du COVID-19, un plan d'action a été établi autour de trois axes : santé, économie et ordre social. Dans chacun de ces champs, le concours des institutions publiques, du secteur privé et des membres de la société civile a permis jusque-là de limiter les dégâts et d'avoir un certain contrôle sur la pandémie. Cette crise a montré également, selon ce document, la nécessité de préparer un plan de riposte aux catastrophes naturelles et pandémies et de mener des campagnes de sensibilisation auprès des citoyens.

### 2. l'état au révélateur de la covid-19

[https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PP-Collectif\\_20-17\\_LEtat%20au%20Revelateur%20de%20la%20COVID-19%20Fr.pdf](https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PP-Collectif_20-17_LEtat%20au%20Revelateur%20de%20la%20COVID-19%20Fr.pdf)

La crise de la COVID-19 aura été tant un point de départ que le révélateur de profonds bouleversements économiques, sociaux, et humains au Maroc et dans le reste du monde. Cette pandémie aura également été à l'origine d'un vent d'incertitude pour les populations, entraînant ainsi de fortes répercussions sur la santé publique, la quiétude de l'humain et sa sécurité. En effet, les dimensions sécuritaire et sanitaire, ainsi que les enjeux posés, ont contribué à la consécration de l'Etat comme seule entité capable de protéger les populations et contrecarrer les impacts négatifs de la crise.

### 3. Industrie automobile nationale face à la Covid-19 : faut-il se préoccuper de l'impact sur le compte courant ?

[https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PB\\_20-65\\_Ait-Ali.pdf](https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PB_20-65_Ait-Ali.pdf)

L'industrie automobile mondiale est confrontée à une année 2020 des plus difficiles. La pandémie est apparue pour la première fois dans

une région chinoise réputée pour son secteur automobile développé. Dans un premier temps, ce sont les constructeurs sudasiatiques qui ont subi les premières ondes de l'arrêt de l'activité en Chine avant que le foyer pandémique se déplace en Europe et aux Etats-Unis et que la perturbation des chaînes de valeurs prenne une dimension cette fois-ci mondiale. Au Maroc, le secteur n'est pas resté à l'abri de ce contexte mouvementé et les performances à l'exportation dénotent d'un recul de près de 40% du chiffre d'affaires sur la première moitié de l'année. Cependant, l'effet net de cette contraction sur l'entrée des devises ne devrait pas être aussi important, pour deux raisons principales

#### **4. Le ciblage des pauvres et des vulnérables au Maroc : Quelles leçons pour l'après-Covid-19**

[https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PP\\_20-20\\_Jaidi.pdf](https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PP_20-20_Jaidi.pdf)

La question du ciblage des populations éligibles à des programmes d'aides de l'Etat s'est de nouveau posée quand le Comité de Veille économique (CVE)<sup>1</sup> devait décider de l'affectation des transferts monétaires à une population vulnérable touchée par les effets de la pandémie Covid-19. Le « ciblage » renvoie à des mécanismes d'identification des populations les plus pauvres sur lesquelles l'action publique doit concentrer les objectifs des programmes sociaux.

#### **5. L'autonomisation économique des femmes marocaines au temps de la Covid-19 et d'avant : comprendre pour agir**

<https://www.policycenter.ma/sites/default/files/RP-20-10-lbourk-Tayeb-Aynaoui.pdf>

L'objectif de papier de recherche est de mettre en avant l'effet de la crise de la Covid-19 sur la vie des femmes en société, avec un accent sur les retombées sur le travail féminin. Une présentation de la situation des femmes dans le monde est le point de départ. Ensuite, nous le papier met la lumière sur la situation des femmes au Maroc pendant cette crise. Enfin, il analyse le préexistant avec, à l'esprit, la conviction selon laquelle la situation des femmes sur le

marché du travail ne peut être adressée adéquatement en l'absence de compréhension fine des problématiques d'avant la crise.

## 6. COVID-19 et santé mentale : Les incidences du confinement sur la santé mentale

[https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PB\\_20-64\\_Rezrazi.pdf](https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PB_20-64_Rezrazi.pdf)

La propagation de la COVID-19 à l'échelle mondiale a provoqué un état de peur et d'anxiété généralisé, d'abord en raison des craintes d'infection et de l'angoisse de la mort, puis à cause des incertitudes durables autour de la nature de l'épidémie, ses modes de transmission, son degré de gravité, et l'efficacité des protocoles d'intervention thérapeutiques permettant de sauver les contaminés. Il convient de distinguer deux situations souvent confondues : D'une part, les effets psychologiques provoqués par la peur de la propagation de la pandémie et de sa gravité – et donc trouvant à leur source une menace pour la pulsion de vie – et, d'autre part, ceux engendrés par les mesures visant à lutter contre la pandémie, y compris le confinement.

- **Effet coupe du monde : une nouvelle piste de réflexion à la quête d'une stratégie de déconfinement efficace**

<https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PB%20-%2020-56%20%28%20El%20aynaoui%20%26%20ibourk%29.pdf>

Ce travail vient explorer une nouvelle piste qui pourrait contribuer à une levée de confinement efficace. Il s'agit d'un phénomène que l'on appelle « effet coupe du monde ».

## Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales - Aïn Chock-

### Crise sanitaire et répercussions économiques et sociales au Maroc

<http://refeco.org/rapport-crise-sanitaire-et-repercussions-economiques-et-sociales-au-maroc-evaluations-et-analyses-dun-collectif-de-chercheurs/>

Ce rapport est l'œuvre d'un collectif de chercheurs membres et affiliés à l'ÉRECA domiciliée à la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales – Aïn Chock de l'Université Hassan II – Casablanca. La motivation qui a réuni les membres de ce collectif pour réaliser ce travail étalé sur près de cinq mois, relève d'une préoccupation citoyenne : contribuer à nourrir la réflexion sur l'évaluation des divers effets d'une crise majeure et des possibles conditions d'en sortir avec le moindre mal.

## Groupe de la Banque Mondiale

- **Rapport de suivi de la situation économique au Maroc ; Perspectives économiques et impact de la crise de COVID-19** Juillet 2020

<https://www.banquemondiale.org/fr/region/mena/publication/morocco-economic-monitor---moroccos-economic-prospects-and-the-covid-19>

Le rapport expose les perspectives du groupe de la Banque mondiale pour le Maroc au vu de l'évolution récente de l'épidémie de la COVID-19, Les sujets couverts vont des indicateurs macro-économiques à l'environnement des affaires en passant par le développement du secteur privé Il est destiné à un large public, y compris aux décideurs, chefs d'entreprise, acteurs de marchés financiers et à la communauté d'analystes et de professionnels travaillant sur le Maroc.

## Oxford business group

- **Morocco Covid-19 Response Report (CRR)**

<https://oxfordbusinessgroup.com/sites/default/files/blog/specialreports/958734/CRR-Morocco-AMDIE.pdf>

Le document analyse en détail la manière dont différentes branches de l'économie, telles que le textile, l'agroalimentaire, l'industrie automobile et aéronautique ou encore le secteur des TIC et du



offshoring ont adapté leurs opérations et collaboré avec le secteur public afin d'appuyer le Royaume dans ses efforts visant à atténuer les retombées de la crise sanitaire.

## **Organisations de la société civile (OSC) - ONU Femmes Maroc**

- **Violences faites aux femmes et aux filles en temps de crise - l'expérience du confinement au Maroc»**

<https://morocco.unwomen.org/fr/ressources-medias/publications/12/2020/rapport-sur-les-violences-faites-aux-femmes-pendant-le-confinement-au-maroc>

La pandémie de la COVID-19 a exacerbé les facteurs de discrimination, accentué la vulnérabilité des femmes et a eu un impact sur les violences faites aux femmes, selon un rapport intitulé Violences faites aux femmes et aux filles en temps de crise – l'expérience du confinement au Maroc. élaboré par une vingtaine d'organisations de la société civile (OSC) avec l'appui de ONU Femmes Maroc.

# Publications récentes



# Vient de paraitre dans les kiosques

## مجلة دراسات

حقوق الإنسان والديمقراطية

العدد (01) يناير 2021

ملف العدد

### حركة حقوق الإنسان بالمغرب: النشأة والتحديات

- ◀ حركة حقوق الإنسان: مسار البناء وتحديات المرحلة
- ◀ الأجيال الجديدة لمنظمات حقوق الإنسان بالمغرب وأسئلة الراهن
- ◀ الحركة النسائية الحقوقية بالمغرب، حركة اجتماعية معاصرة، تاريخ متوهج وحاضر محمل بالفرص والتحديات
- ◀ الحركة الأمازيغية، النشأة، تطور الخطاب والتنظيم والرهانات المستقبلية
- ◀ الحقوق الفئوية بين دينامية المجتمع المدني وتحديات تكريس الحقوق: منظمات حقوق الطفل والأشخاص في وضعية إعاقة بالمغرب نموذجا
- ◀ حركة حقوق الإنسان في المغرب من خلال تفاعلها مع الآليات التعاهدية الأممية لحقوق الإنسان: الإنجازات والتحديات
- ◀ الحركات الاجتماعية والحريات العامة: من التمرد إلى الاحتجاج
- ◀ التشبيك داخل حركة حقوق الإنسان: الأدوار، الإشكاليات والآفاق
- ◀ حركة حقوق الإنسان وإشكاليات القانون المنظم للجمعيات

#### الأسماء المساهمة

◀ الحبيب بلكوش - خديجة مروازي - نعيمة بنواكريم - أحمد عصيد  
◀ عبد الرزاق الحنوشي - نادية السبتي - كمال لحبيب - أناس الحستاوي  
◀ إدريس بلماحي - علي كريمي - إدريس البيزمي - وفاء حجي

La gestion de la pandémie COVID-19 met à l'épreuve les gouvernements à travers le monde. A ce titre, la phase de post-confinement leur a posé un nouveau défi, tant en termes pratiques de gestion des étapes afférentes, qu'en matière de moyens nécessaires pour retrouver une vie quasi normale, et protéger les systèmes économiques et de production des risques d'effondrement, et ce, au moment même où la menace du retour et de la propagation de la pandémie demeurait persistante. Le Maroc n'a pas été épargné.

D'autre part, les répercussions du confinement sur un certain nombre de catégories vulnérables ne se sont pas fait attendre. Un certain nombre d'organisations internationales ou non gouvernementales, et des instances officielles avaient mis en évidence les risques concernant la violence à l'égard des femmes, la situation des enfants, l'éducation à distance et les migrants.

Dans ce contexte, l'Etat marocain a pris de nouvelles mesures proactives dans cette bataille, en concluant, suivant les Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, des accords avec un certain nombre de laboratoires et de pays afin d'obtenir le vaccin à produire et même en participant, par des volontaires marocains, aux essais cliniques.

Mais, il convient de noter que la vision stratégique et l'engagement précoce pour l'acquisition du vaccin et la préparation des modes et plans d'intervention pour vacciner les divers groupes de la population a été précurseur, et a prouvé ultérieurement son efficacité, en donnant des résultats très concluants. L'expérience du Maroc a ainsi été citée parmi les plus réussies, y compris au niveau international.

Dans l'intervalle entre le déconfinement progressif et la fin de l'année, un éventail d'études et recherches, portant sur l'évaluation de certains aspects de la situation, ont été publiées. Compte tenu de l'intérêt que les citoyens, les politiciens, les parlementaires, les médias et bien d'autres acteurs, y compris ceux de la société civile, accordent à ce sujet, le Centre d'Etudes en Droits Humains et Démocratie et le Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité ont décidé de préparer cette note complémentaire au rapport en juillet 2020, afin de fournir des éléments d'information complémentaires, utiles à toute personne cherchant à connaître ces nouvelles étapes ainsi que les mesures y afférentes ou interroger les politiques publiques sur cette question, dresser un inventaire des lois et procédures, et énumérer les études publiées susceptibles d'être utiles aux décideurs, aux parlementaires, aux chercheurs et à toute personne intéressée par cette thématique.

**Centre d'Etudes en Droits Humains et Démocratie**

B.P 327

Tél/Fax : (+212) 05 37 70 95 71

contact@cedhd.org / www.cedhd.org

 cedhd